

Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2009

Sommaire

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie (RLR : 104-7)

Vocabulaire de l'éducation

liste du 25-9-2009 - J.O. du 25-9-2009 (NOR : CTNX0920625K)

Commission générale de terminologie et de néologie (RLR : 104-7)

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

liste du 10-10-2009 - J.O. du 10-10-2009 (NOR : CTNX0920169X)

Actions éducatives européennes (RLR : 161-1c)

Coopération éducative européenne et internationale : politique d'ouverture et de mobilité, moyens, actions et évaluation

circulaire n° 2009-172 du 24-11-2009 (NOR : MENC0913416C)

Enseignements primaire et secondaire

Éducation à la santé (RLR : 505-7)

Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2009

circulaire n° 2009-163 du 5-11-2009 (NOR : MENE0925616C)

Enseignement privé sous contrat (RLR : 531-5)

Montant, pour l'année scolaire 2008-2009, de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré privés placés sous contrat d'association

arrêté du 15-10-2009 - J.O. du 29-10-2009 (NOR : MENF0922805A)

Actions éducatives (RLR : 554-9)

Prix des droits de l'homme-René Cassin 2009-2010

note de service n° 2009-169 du 17-11-2009 (NOR : MENE0900959N)

Personnels

Concours de recrutement (RLR : 627-1a)

Composition du jury du concours de recrutement des conseillers techniques de service social du ministère de l'Éducation nationale

arrêté du 29-9-2009 - J.O. du 29-10-2009 (NOR : MENH0920379A)

Enseignants du second degré (RLR : 804-0)

Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2010

note de service n° 2009-1031 du 30-10-2009 (NOR : ESRH0925521N)

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS, de COP et de CPE - session 2010 (RLR : 820-2)

Concours externes de l'agrégation du second degré - session 2010

rectificatif du 12-11-2009 (NOR : MENH0911070Z)

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS, de COP et de CPE - session 2010 (RLR : 820-2)

Concours internes de l'agrégation du second degré et des concours internes d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés - session 2010

rectificatif du 12-11-2009 (NOR : MENH0911072Z)

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire général de l'académie d'Amiens
arrêté du 6-11-2009 (NOR : MEND0900981A)

Nomination

Directeur du centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie
arrêté du 23-10-2009 (NOR : MEND0900979A)

Nominations

Conseil supérieur de l'éducation
arrêté du 29-10-2009 (NOR : MENJ0900984A)

Nominations

Institut des hautes études pour la science et la technologie
arrêté du 17-11-2009 (NOR : ESRR0900432A)

Nominations

Présidents des jurys des concours externes, internes et troisièmes concours du CAPES et des concours correspondants du CAFEP, du troisième CAFEP et du CAER
arrêté du 16-10-2009 (NOR : MENH0900957A)

Nomination

Présidents des jurys des concours externe et interne du C.A.P.L.P. ainsi que des concours correspondants du CAFEP et du CAER - session 2010
arrêté du 20-10-2009 (NOR : MENH0900958A)

Nominations

Composition du bureau de vote central pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs de l'Éducation nationale
arrêté du 4-11-2009 (NOR : MEND0901019A)

Informations générales

Vacances d'emploi

Recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe
avis du 8-11-2009 - J.O. du 8-11-2009 (NOR : MENI0924992V)

Vacance de poste

Directeur des enseignements secondaires de Polynésie française
avis du 9-11-2009 (NOR : MEND0900985V)

Vacance de poste

Agent comptable de la division des affaires financières de la direction de l'enseignement primaire à Tahiti
avis du 9-11-2009 (NOR : MENH0900982V)

Vacance de poste

Personnel détaché auprès du Gouvernement de la Polynésie française
avis du 9-11-2009 (NOR : MENH0900983V)

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'éducation

NOR : CTNX0920625K

RLR : 104-7

liste du 25-9-2009 - J.O. du 25-9-2009

MEN - MCC

I - Termes et définitions

apprenant, -e, n. (langage professionnel)

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Toute personne, de l'enfant à l'adulte, engagée dans un processus d'acquisition de connaissances et de compétences.

Équivalent étranger : learner.

apprentissage par la pratique

Domaine : Formation.

Synonyme : formation par la pratique.

Définition : Méthode d'acquisition de capacités professionnelles par leur mise en œuvre sur le terrain.

Équivalent étranger : learning by doing.

banque de connaissances

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Base de données qui rassemble des ressources mises à disposition par un réseau à des fins d'information, de formation ou de recherche.

Voir aussi : gestion du savoir.

Équivalent étranger : knowledge pool.

décrochage, n.m.

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Abandon, par un élève ou par un étudiant en difficulté, d'une formation ou d'une qualification avant son terme.

Équivalent étranger : dropping-out.

doctorant, -e, n.

Domaine : Enseignement supérieur.

Définition : Étudiant qui prépare un doctorat.

Équivalent étranger : PhD student.

formation par la pratique

Domaine : Formation.

Voir : apprentissage par la pratique.

harmonisation des cursus

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Mise en concordance des cursus de formation par comparaison et ajustement éventuel des éléments qui les composent.

Note : Le terme « harmonisation » s'emploie dans le cadre de la mise en œuvre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Équivalent étranger : tuning.

postuler, v.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Présenter sa candidature.

Note : On trouve aussi le terme « candidater », qui n'est pas recommandé.

Équivalent étranger : apply (to).

présence (en), loc.adj.

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Se dit d'un enseignement ou d'une formation qui met en présence enseignants et apprenants.

Note : L'enseignement en présence se distingue de l'enseignement à distance.

Équivalent étranger : presential.

promouvable, adj.

Domaine : Tous domaines.

Définition : Se dit d'une personne qui remplit les conditions pour obtenir une promotion.

Équivalent étranger : promotable.

II - Table d'équivalence

Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine Équivalent	français (2)
anonymise (to).	Tous domaines.	rendre anonyme.
apply (to).	Tous domaines.	postuler , v.
dropping-out. Éducatio	n-Formation.	décrochage , n.m.
knowledge pool.	Éducation-Formation.	banque de connaissances .
learner. Éducatio	n-Formation.	apprenant , -e, n. (langage professionnel).
learning by doing.	Formation.	apprentissage par la pratique, formation par la pratique .
lifelong learning.	Éducation-Formation.	formation tout au long de la vie, apprentissage tout au long de la vie.
PhD student.	Enseignement supérieur.	doctorant , -e, n.
presential. Éducatio	n-Formation.	présence (en) , loc.adj.
promotable. Tous	domaines.	promouvable , adj.
tuning. Éducatio	n-Formation.	harmonisation des cursus .

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.

(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine Équivalent	étranger (2)
apprenant , -e, n. (langage professionnel).	Éducation-Formation. learn	er.
apprentissage par la pratique, formation par la pratique .	Formation.	learning by doing.
apprentissage tout au long de la vie, formation tout au long de la vie.	Éducation-Formation. lifelong	learning.
banque de connaissances .	Éducation-Formation. kno	wledge pool.
décrochage , n.m.	Éducation-Formation.	dropping-out.
doctorant , -e, n.	Enseignement supérieur.	PhD student.
formation par la pratique, apprentissage par la pratique .	Formation.	learning by doing.
formation tout au long de la vie, apprentissage tout au long de la vie.	Éducation-Formation. lifelong	learning.
harmonisation des cursus .	Éducation-Formation. tuning.	
postuler , v.	Tous domaines.	apply (to).
présence (en) , loc.adj.	Éducation-Formation.	presential.
promouvable , adj.	Tous domaines.	promotable.
rendre anonyme.	Tous domaines.	anonymise (to).

(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).

(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.

Organisation générale

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des sciences et techniques spatiales

NOR : CTNX0920169X

RLR : 104-7

liste du 10-10-2009 - J.O. du 10-10-2009

MEN - MCC

I. - Termes et définitions

aéroclipper, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ballon muni d'un guiderope en contact avec la surface de l'océan, qui effectue en continu et sur de grandes distances des mesures à l'interface de l'air et de la mer.

Note : Le guiderope est équipé d'instruments de mesure dont les données sont stockées dans un dispositif installé dans une nacelle, capable d'assurer leur transfert tout en localisant le site de mesure.

Voir aussi : guiderope.

Équivalent étranger : aéroclipper.

ascenseur spatial

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Dispositif de satellisation dont le concept repose sur la progression d'une plateforme le long d'un câble déployé jusqu'au sol à partir d'un satellite initialement en orbite géostationnaire.

Note : L'ascenseur spatial permettrait de placer des satellites en orbite géostationnaire ou au-delà.

Voir aussi : nacelle.

Équivalent étranger : beanstalk, space bridge, spacebridge, space elevator, space ladder, space lift.

ballon stratosphérique ouvert

Abréviation : B.S.O.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ballon non dilatable comportant des manches d'évacuation du gaz et destiné à se déplacer dans la stratosphère pour l'étude de la haute atmosphère ou pour des observations astrophysiques.

Note : Les manches d'évacuation permettent d'équilibrer la pression atmosphérique et celle du gaz à l'intérieur de l'enveloppe.

Équivalent étranger : open stratospheric balloon.

biosatellite, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite emportant dans l'espace des organismes vivants pour l'étude de leur comportement.

Équivalent étranger : biosatellite.

bloc de propergol

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Propergol solide, coulé dans une enveloppe ou préformé, dont la forme et la composition sont adaptées à une évolution déterminée de la poussée lors de la combustion.

Voir aussi : chargement, propergol solide.

Équivalent étranger : grain, propellant charge, propellant grain.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « bloc de poudre » au Journal officiel du 22 septembre 2000.

centrale à inertie

Domaine : Électromécanique-Transports.

Voir : centrale inertielle.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

centrale inertielle

Domaine : Électromécanique-Transports.

Synonyme : centrale à inertie.

Définition : Équipement embarqué sur un véhicule ou placé dans un objet, comprenant des capteurs d'accélération et de rotation et un traitement de données qui permet de déduire en temps réel, de données initiales connues, la position, l'orientation, ainsi que les vitesses linéaire et angulaire de ce véhicule ou de cet objet.

Note :

1. Les capteurs présentant un certain degré d'imprécision, les valeurs fournies par la centrale inertielle dérivent progressivement et nécessitent de temps à autre un recalage pour certains usages.

2. Les centrales inertielles peuvent notamment équiper certains appareils photographiques, les tourelles de char, etc.

Équivalent étranger : inertial measurement unit (IMU), inertial platform, inertial unit.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

chambre anéchoïque

Domaine : Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais.

Synonyme : salle anéchoïque.

Définition : Enceinte d'essais dont les parois, tapissées de matière absorbante, ne réfléchissent pas les ondes électromagnétiques ou les ondes acoustiques, de façon à reproduire au mieux les conditions de propagation de ces ondes en l'absence de tout obstacle.

Note : Dans le cas des ondes acoustiques, on parle également de « chambre sourde » (en anglais : dead room).

Équivalent étranger : anechoic chamber, anechoic room.

chargement, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Opération qui consiste à remplir de propergol une enveloppe de propulseur à propergol solide ; par extension, le contenu de cette enveloppe.

Voir aussi : bloc de propergol.

Équivalent étranger : load (résultat), loading (opération), propellant loading (opération).

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

corps de propulseur

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Enveloppe d'un propulseur à propergol solide.

Note : Le corps de propulseur est dit « nu » avant la préparation pour le chargement du propergol, « chargé » quand le propergol y a été introduit.

Équivalent étranger : engine body, jet body, motor body.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

décontamination préventive

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble des mesures de stérilisation des engins destinés à être envoyés vers des objets célestes, qui permettent de limiter la présence de microorganismes terrestres susceptibles de contaminer ces objets.

Équivalent étranger : preventive decontamination.

densification de pupille

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Technique optique destinée à améliorer la netteté de l'image d'un télescope à synthèse d'ouverture en regroupant les pupilles de sortie associées à chaque miroir du télescope en une pupille unique.

Note : La densification s'obtient en rapprochant les pupilles. On peut également jouer sur l'augmentation de leur dimension.

Voir aussi : hypertélescope, télescope à synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : pupil densification.

effet de culot

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique.

Définition : Ensemble des phénomènes aérodynamiques et thermiques qui apparaissent à l'arrière d'un véhicule aérospatial.

Équivalent étranger : base flow effect.

embardée, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Incident qui survient parfois lors de la séparation de deux étages d'un lanceur et qui consiste en une impulsion communiquée par l'une des parties à l'autre dans une direction différente de celle de la séparation.

Équivalent étranger : nudging.

essai censuré (langage professionnel)

Domaine : Statistique.

Définition : Essai portant sur un grand nombre d'échantillons, destiné à estimer la durée de vie moyenne d'un produit et que l'on arrête dès qu'un nombre de défaillances fixé à l'avance est atteint.

Équivalent étranger : censored test.

essai tronqué (langage professionnel)

Domaine : Statistique.

Définition : Essai portant sur un grand nombre d'échantillons, destiné à estimer la durée de vie moyenne d'un produit et que l'on arrête après une durée de fonctionnement fixée à l'avance, quel que soit le nombre de défaillances qui se sont produites.

Équivalent étranger : truncated test.

étoile de neutrons

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Résidu de l'explosion d'une supernova, constitué de neutrons aussi proches les uns des autres qu'au sein d'un noyau atomique.

Note :

1. Pour engendrer une étoile de neutrons, l'étoile à l'origine de la supernova doit avoir une masse initiale supérieure à une dizaine de masses solaires.

2. On trouve également l'expression « étoile à neutrons », qui est déconseillée.

Équivalent étranger : neutron star.

exoterre, n.f.

Domaine : Astronomie.

Définition : Exoplanète susceptible de réunir, comme la Terre, les conditions nécessaires à une forme de vie.

Voir aussi : exoplanète.

Équivalent étranger : exo Earth, exo-Earth, exoEarth.

face arrière

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Partie de la surface d'un objet céleste ou spatial qui se trouve à l'arrière, si l'on considère le sens de déplacement de l'objet.

Voir aussi : face avant.

Équivalent étranger : trailing side.

face avant

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Partie de la surface d'un objet céleste ou spatial qui se trouve à l'avant, si l'on considère le sens de déplacement de l'objet.

Voir aussi : face arrière.

Équivalent étranger : leading side.

fusée de freinage

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Voir : rétrofusée.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du terme « rétrofusée » au Journal officiel du 18 avril 2001.

fusée de tassement

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Définition : Moteur-fusée utilisé au terme d'une phase balistique afin d'obtenir l'accélération nécessaire au repositionnement des ergols d'un étage à propergol liquide, qui permet d'assurer l'alimentation convenable des moteurs pour un allumage ou un réallumage.

Équivalent étranger : setting motor, ullage rocket.

gestion de la circulation spatiale

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Réglementation, coordination et surveillance des activités spatiales visant à réduire les risques de collisions et d'interférences radioélectriques durant les différentes périodes d'un vol, lancement, phase en orbite et rentrée dans l'atmosphère.

Équivalent étranger : space traffic management.

guiderope, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Cordage suspendu à un ballon, qui traîne au sol ou flotte à la surface de la mer, destiné à stabiliser l'engin en altitude, par diminution du poids quand le ballon tend à se rapprocher du sol, et inversement par une augmentation de ce poids quand il tend à s'en éloigner.

Note :

1. Ce dispositif de stabilisation est dérivé du guiderope classique des aérostats.

2. Le guiderope est également utilisé en planétologie.

3. Lorsqu'il est utilisé à la surface de la mer, l'extrémité en contact avec l'eau peut être équipée de capteurs.

Voir aussi : aéroclipper.

Équivalent étranger : guiderope.

hypertélescope, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Télescope à synthèse d'ouverture utilisant la densification de pupille.

Note : On envisage de placer des hypertélescopes dans l'espace pour observer les exoplanètes, en particulier les exoterras.

Voir aussi : densification de pupille, exoplanète, exoterre, télescope à synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : hypertelescope.

impacteur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Projectile envoyé à grande vitesse sur le sol d'un corps céleste dans le but d'observer les effets de son impact.

Équivalent étranger : impactor.

inertage, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Transports/Sécurité.

Définition : Procédé qui consiste à envoyer dans des citernes, des réservoirs ou des tuyauteries un gaz inerte, tel que l'azote ou le dioxyde de carbone, afin de modifier la composition du mélange et d'éviter ainsi les risques d'explosion.

Voir aussi : passivation.

Équivalent étranger : inerting.

lanceur aéroporté

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Lanceur conçu pour être largué d'un aéronef puis mis à feu.

Voir aussi : avion-lanceur.

Équivalent étranger : airborne launcher.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 31 décembre 2005.

liaison interpolaire

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Liaison mécanique entre le pôle supérieur et le pôle inférieur d'un ballon, dont le rôle est de réduire les efforts auxquels est soumise l'enveloppe de ce ballon.

Équivalent étranger : top-to-bottom cable.

magnétoïle, n.f.

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Étoile de neutrons disposant d'un champ magnétique d'une intensité considérable, qui émet des rayonnements électromagnétiques de haute énergie.

Voir aussi : étoile de neutrons.

Équivalent étranger : magnetar.

mélange figé

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Mélange de gaz de combustion dont la composition chimique ne varie pas au cours de la détente dans la tuyère, en raison de la lenteur relative des réactions chimiques par rapport à la vitesse de l'écoulement.

Équivalent étranger : frozen mixture.

mesure préventive

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine.

Définition : Action ou moyen mis en œuvre pour empêcher ou réduire les effets perturbateurs d'un vol spatial sur l'organisme humain.

Note : Le terme « contre-mesure », employé en ce sens, est déconseillé.

Équivalent étranger : countermeasure, preventive measure.

météorologie de l'espace

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Géophysique.

Définition : Étude des phénomènes extra-atmosphériques et de leurs effets dans l'environnement terrestre ou dans des zones de l'espace où s'exercent des activités humaines.

Note :

1. L'étude porte principalement sur les phénomènes solaires ; elle porte également sur les effets éventuels des météorites.

2. Les phénomènes étudiés sont susceptibles d'affecter les performances et la fiabilité des équipements en orbite ou au sol ainsi que la santé et la vie humaines.

Voir aussi : espace extra-atmosphérique, météorologie spatiale.

Équivalent étranger : space weather.

montgolfière à infrarouge

Abréviation : MIR.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.

Définition : Ballon stratosphérique à air chaud, uniquement réchauffé le jour par les flux radiatifs du Soleil et la nuit par le rayonnement infrarouge du sol.

Note : La forme et les matériaux de revêtement de la montgolfière à infrarouge sont conçus pour une captation maximale des rayonnements.

Équivalent étranger : infra-red montgolfier, infrared montgolfier, infrared montgolfiere.

nacelle, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Plateforme progressant le long du câble d'un ascenseur spatial.

Voir aussi : ascenseur spatial.

Équivalent étranger : climber.

onde gravitationnelle

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Onde affectant les distances et le temps qui, selon la théorie de la relativité générale, est produite par toute masse en mouvement accéléré et se propage à la vitesse de la lumière.

Équivalent étranger : gravitational wave.

orbiteur, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Synonyme : véhicule orbital.

Définition : Engin spatial ou élément d'un engin spatial qui reste en orbite autour d'un astre pour assurer des missions spécifiques d'une durée déterminée.

Note : Un orbiteur peut être associé à un module atterrisseur.

Voir aussi : module atterrisseur.

Équivalent étranger : orbiter.

planète errante

Domaine : Astronomie.

Définition : Objet céleste de masse planétaire qui ne gravite pas autour d'une étoile.

Équivalent étranger : floating planet, free-floating planet.

prophylactorium, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine.

Définition : Centre d'isolement prophylactique où demeurent des spationautes avant et après un séjour dans l'espace.

Équivalent étranger : prophylactorium.

rapport de mélange

Domaine : Moteur thermique-Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Rapport des débits massiques du comburant et du combustible mesurés en des points homologues de leurs circuits respectifs.

Note :

1. On distingue divers rapports de mélange suivant les points de mesure, tels que la sortie des réservoirs, l'entrée des turbopompes ou l'injection dans la chambre de combustion.

2. Le rapport de mélange à l'injection dans la chambre de combustion diffère en général du rapport stœchiométrique qui respecte les proportions théoriques de la réaction.

Équivalent étranger : mixture ratio.

rayonnement de freinage

Domaine : Géophysique-Physique.

Définition : Rayonnement électromagnétique produit par la décélération d'une particule chargée, en mouvement rapide dans un champ électrique.

Équivalent étranger : Bremsstrahlung (All.), free-free emission.

rétrofusée, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion.

Synonyme : fusée de freinage.

Définition : Moteur-fusée placé sur un mobile pour le ralentir en exerçant une poussée dans le sens inverse de son mouvement.

Équivalent étranger : retrorocket.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 18 avril 2001.

réunion de démarrage

Domaine : Tous domaines.

Définition : Réunion de travail rassemblant les parties concernées et marquant le lancement effectif d'une activité.

Équivalent étranger : kick-off meeting.

salle anéchoïque

Domaine : Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais.

Voir : chambre anéchoïque.

satellite berger

Domaine : Astronomie/Astrophysique.

Définition : Satellite naturel d'une planète, qui limite l'étendue d'un anneau de cette planète en confinant les particules de celui-ci par effet de gravité.

Équivalent étranger : shepherd satellite.

satellite captif

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite relié par câble à un autre engin spatial généralement de masse plus importante.

Note : On trouve aussi l'expression « satellite en laisse ».

Équivalent étranger : tethered satellite.

Attention : Cette publication annule et remplace celle du Journal officiel du 22 septembre 2000.

satellite fictif

Domaine : Sciences et techniques spatiales.

Définition : Satellite géostationnaire dont la position orbitale et les fréquences radioélectriques ont été réservées mais dont la mise en place est différée sine die.

Équivalent étranger : paper satellite.

satellite passif

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Engin spatial assurant une fonction déterminée sans générateur d'énergie embarqué.

Équivalent étranger : passive satellite.

satellite réflecteur

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Satellite passif destiné à transmettre des ondes électromagnétiques par réflexion.

Note : Les satellites réflecteurs sont principalement utilisés en géodésie et à des fins de localisation.

Voir aussi : localisation par satellite, satellite passif.

Équivalent étranger : reflecting satellite.

spationique, n.f.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Ensemble des techniques concernant les constituants d'un engin spatial, autres que le groupe propulsif, les éléments de structure et la charge utile ; par extension, ensemble de ces constituants.

Équivalent étranger : aerospace electronics, astrionics, spacecraft avionics.

télescope à synthèse d'ouverture

Abréviation : T.S.O.

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Astronomie.

Définition : Télescope mettant en œuvre de petits miroirs répartis sur une grande surface afin d'obtenir la même résolution angulaire que celle d'un grand miroir qui recouvrirait toute cette surface.

Note : Lorsque la distance entre les miroirs est grande par rapport à leur taille, l'image devient floue ; cet effet peut être corrigé par densification de pupille.

Voir aussi : densification de pupille, interférométrie à très grande base, synthèse d'ouverture.

Équivalent étranger : aperture synthesis telescope.

tourisme spatial

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Tourisme.

Définition : Organisation de voyages ou de séjours d'agrément dans l'espace extra-atmosphérique.

Voir aussi : espace extra-atmosphérique.

Équivalent étranger : space tourism.

traînée de culot

Domaine : Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique.

Définition : Traînée aérodynamique due à la dépression qui apparaît à l'arrière d'un véhicule aérospatial en phase balistique.

Voir aussi : effet de culot.

Équivalent étranger : base drag.

transfert liquidien

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine.

Définition : Migration des liquides biologiques vers la partie haute du corps humain lors du passage de la pesanteur à l'impesanteur.

Note : L'organisme interprète le transfert liquidien comme une augmentation globale du volume sanguin et réagit en provoquant une diminution de ce volume.

Voir aussi : charge hydrique.

Équivalent étranger : fluid shift.

tuyère adaptée

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Tuyère à la sortie de laquelle la pression statique des gaz éjectés est égale à la pression atmosphérique.

Note : La pression atmosphérique variant avec l'altitude, la tuyère, sauf modification de sa géométrie, n'est adaptée qu'à une altitude donnée.

Équivalent étranger : adapted nozzle, matched nozzle.

véhicule orbital

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Voir : orbiteur.

vitesse caractéristique de combustion

Forme abrégée : vitesse caractéristique.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Paramètre caractéristique de la qualité d'une combustion, exprimé dans les mêmes unités qu'une vitesse et égal au quotient de deux grandeurs, l'une étant le produit de la pression de combustion dans la chambre par l'aire de la section du col de la tuyère, l'autre le débit massique des gaz de combustion.

Note : L'inverse de la vitesse caractéristique de combustion est appelé le « coefficient de débit ».

Équivalent étranger : characteristic velocity.

vitesse d'éjection efficace

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Propulsion.

Définition : Quotient de la poussée par le débit massique des gaz de propulsion.

Note : Dans le cas d'une tuyère adaptée, la vitesse d'éjection efficace est égale à la vitesse d'éjection.

Voir aussi : tuyère adaptée.

Équivalent étranger : effective exhaust velocity.

yoyo, n.m.

Domaine : Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux.

Définition : Dispositif destiné à dégyrer un engin spatial.

Note : Un yoyo est constitué de masselottes qui peuvent être écartées de l'axe de rotation de l'engin afin de diminuer sa vitesse angulaire, conformément au principe de la conservation du moment cinétique.

Voir aussi : dégyrer.

Équivalent étranger : yoyo.

II - Table d'équivalence

Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
adapted nozzle, matched nozzle	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	tuyère adaptée
aeroclipper	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	aéroclipper , n.m.
aerospace electronics, astrionics, spacecraft avionics	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	spationique , n.f.
airborne launcher	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	lanceur aéroporté
anechoic chamber, anechoic room	Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais	chambre anéchoïque, salle anéchoïque
aperture synthesis telescope	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	télescope à synthèse d'ouverture (T.S.O.)
astrionics, aerospace electronics, spacecraft avionics	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	spationique , n.f.
base drag	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	traînée de culot
base flow effect	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	effet de culot
beanstalk, space bridge, spacebridge, space elevator, space ladder, space lift	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	ascenseur spatial
biosatellite Sciences	et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	biosatellite , n.m.
Bremsstrahlung (All.), free-free emission	Géophysique-Physique	rayonnement de freinage
censored test	Statistique	essai censuré (langage professionnel)
characteristic velocity	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	vitesse caractéristique de combustion, vitesse caractéristique
climber	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	nacelle , n.f.
countermeasure, preventive measure	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	mesure préventive
effective exhaust velocity	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	vitesse d'éjection efficace
engine body, jet body, motor body.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	corps de propulseur
exo Earth, exo-Earth, exoEarth	Astronomie	exoterre , n.f.
floating planet, free-floating planet	Astronomie	planète errante
fluid shift	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	transfert liquidien
free-floating planet, floating planet	Astronomie	planète errante
free-free emission, Bremsstrahlung (All.)	Géophysique-Physique	rayonnement de freinage
frozen mixture	Sciences et techniques	mélange figé

	spatiales/Propulsion	
grain, propellant charge, propellant grain	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	bloc de propergol
gravitational wave	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	onde gravitationnelle
guiderope	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	guiderope , n.m.
hypertelescope	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	hypertélescope , n.m.
impactor	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	impacteur , n.m.
inertial measurement unit (IMU), inertial platform, inertial unit	Électromécanique-Transports	centrale inertielle, centrale à inertie
inerting	Sciences et techniques spatiales-Transports/Sécurité	inertage , n.m.
infra-red montgolfier, infrared montgolfier, infrared montgolfiere	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	montgolfière à infrarouge (MIR)
jet body, engine body, motor body	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	corps de propulseur
kick-off meeting	Tous domaines	réunion de démarrage
leading side	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	face avant
load (résultat), loading (opération), propellant loading (opération)	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	chargement , n.m.
magnetar Astron	omie/Astrophysique	magnétoile , n.f.
matched nozzle, adapted nozzle	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	tuyère adaptée
mixture ratio	Moteur thermique-Sciences et techniques spatiales/Propulsion	rapport de mélange
motor body, engine body, jet body	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	corps de propulseur
neutron star	Astronomie/Astrophysique	étoile de neutrons
nudging	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	embarquée , n.f.
open stratospheric balloon	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	ballon stratosphérique ouvert (B.S.O.)
orbiter	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	orbiteur , n.m., véhicule orbital
paper satellite	Sciences et techniques spatiales	satellite fictif
passive satellite	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	satellite passif
preventive decontamination	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	décontamination préventive
preventive measure, countermeasure	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	mesure préventive
propellant charge, grain, propellant grain	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	bloc de propergol
propellant loading (opération), load (résultat), loading (opération)	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	chargement , n.m.
prophylactorium	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	prophylactorium , n.m.
pupil densification	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	densification de pupille
reflecting satellite	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	satellite réflecteur
retrorocket	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	rétrofusée , n.f., fusée de freinage
setting motor, ullage rocket	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-	fusée de tassement

	Propulsion	
shepherd satellite	Astronomie/Astrophysique	satellite berger
space bridge, spacebridge, beanstalk, space elevator, space ladder, space lift	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	ascenseur spatial
spacecraft avionics, aerospace electronics, astrionics	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	spationique, n.f.
space elevator, beanstalk, space bridge, spacebridge, space ladder, space lift	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	ascenseur spatial
space tourism	Sciences et techniques spatiales-Tourisme	tourisme spatial
space traffic management	Sciences et techniques spatiales	gestion de la circulation spatiale
space weather	Sciences et techniques spatiales-Géophysique	météorologie de l'espace
tethered satellite	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	satellite captif
top-to-bottom cable	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	liaison interpolaire
trailing side	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	face arrière
truncated test	Statistique	essai tronqué (langage professionnel)
ullage rocket, setting motor	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	fusée de tassement
yoyo	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	yoyo, n.m.
(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.		
(2) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		

Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
aéroclipper , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	aeroclipper
ascenseur spatial	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	beanstalk, space bridge, spacebridge, space elevator, space ladder, space lift
ballon stratosphérique ouvert (B.S.O.)	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	open stratospheric balloon
biosatellite , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	biosatellite
bloc de propergol	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	grain, propellant charge, propellant grain
centrale inertielle, centrale à inertie	Électromécanique-Transports iner	tial measurement unit (IMU), inertial platform, inertial unit
chambre anéchoïque, salle anéchoïque	Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais	anechoic chamber, anechoic room
chargement , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	load (résultat), loading (opération), propellant loading (opération)
corps de propulseur	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	engine body, jet body, motor body
décontamination préventive	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	preventive decontamination
densification de pupille	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	pupil densification
effet de culot	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	base flow effect
embardée , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	nudging

essai censuré (langage professionnel)	Statistique cen	sored test
essai tronqué (langage professionnel)	Statistique truncated	test
étoile de neutrons	Astronomie/Astrophysique neutro	n star
exoterre , n.f.	Astronomie	exo Earth, exo-Earth, exoEarth
face arrière	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	trailing side
face avant	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	leading side
fusée de freinage, rétrofusée , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	retrorocket
fusée de tassement	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	setting motor, ullage rocket
gestion de la circulation spatiale	Sciences et techniques spatiales	space traffic management
guiderope , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	guiderope
hypertélescope , n.m.	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	hypertelescope
impacteur , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	impactor
inertage , n.m.	Sciences et techniques spatiales-Transports/Sécurité	inerting
lanceur aéroporté	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux.	airborne launcher
liaison interpolaire	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	top-to-bottom cable
magnétoile , n.f.	Astronomie/Astrophysique	magnetar
mélange figé	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	frozen mixture
mesure préventive	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	countermeasure, preventive measure
météorologie de l'espace	Sciences et techniques spatiales-Géophysique	space weather
montgolfière à infrarouge (MIR)	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux	infra-red montgolfier, infrared montgolfier, infrared montgolfiere
nacelle , n.f.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	climber
onde gravitationnelle	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	gravitational wave
orbiteur , n.m., véhicule orbital	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	orbiter
planète errante	Astronomie	floating planet, free-floating planet
prophylactorium , n.m.	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	prophylactorium
rapport de mélange	Moteur thermique-Sciences et techniques spatiales/Propulsion	mixture ratio
rayonnement de freinage	Géophysique-Physique	Bremsstrahlung (All.), free-free emission
rétrofusée , n.f., fusée de freinage	Sciences et techniques spatiales/Véhicules aérospatiaux-Propulsion	retrorocket
réunion de démarrage	Tous domaines.	kick-off meeting
salle anéchoïque, chambre anéchoïque	Acoustique-Sciences et techniques spatiales/Moyens d'essais	anechoic chamber, anechoic room
satellite berger	Astronomie/Astrophysique shepherd	satellite
satellite captif	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	tethered satellite

satellite fictif	Sciences et techniques spatiales	paper satellite
satellite passif	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	passive satellite
satellite réflecteur	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	reflecting satellite
spationique, n.f.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	aerospace electronics, astronics, spacecraft avionics
télescope à synthèse d'ouverture (T.S.O.)	Sciences et techniques spatiales-Astronomie	aperture synthesis telescope
tourisme spatial	Sciences et techniques spatiales-Tourisme	space tourism
traînée de culot	Sciences et techniques spatiales-Aérodynamique	base drag
transfert liquidien	Sciences et techniques spatiales/Vols habités-Médecine	fluid shift
tuyère adaptée	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	adapted nozzle, matched nozzle
véhicule orbital, orbiteur, n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	orbiter
vitesse caractéristique de combustion, vitesse caractéristique	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	characteristic velocity
vitesse d'éjection efficace	Sciences et techniques spatiales/Propulsion	effective exhaust velocity
yoyo, n.m.	Sciences et techniques spatiales/Véhicules spatiaux	yoyo
(1) Les termes en caractères gras se trouvent dans la partie I (Termes et définitions).		
(2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Organisation générale

Actions éducatives européennes

Coopération éducative européenne et internationale : politique d'ouverture et de mobilité, moyens, actions et évaluation

NOR : MENC0913416C

RLR : 161-1c

circulaire n° 2009-172 du 24-11-2009

MEN - DREIC

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie

Notre système éducatif doit aujourd'hui se concevoir et se mettre en place dans un contexte européen et international en mouvement. Le ministère de l'Éducation nationale est aujourd'hui largement installé dans cette dynamique que la Présidence française de l'Union européenne (P.F.U.E.) a consolidée plus encore au niveau national et académique. Il est souhaitable à présent que chacun s'attache sans retard à rendre concrètes les conclusions sur la mobilité des jeunes du Conseil Éducation, Jeunesse et Culture de l'Union européenne, à Bruxelles, le 21 novembre 2008. Ces conclusions recommandent que « chaque jeune devrait avoir la possibilité de prendre part à une forme de mobilité, et ce, pendant son parcours d'étude ou de formation, en effectuant un stage en milieu professionnel, ou dans le cadre d'activités de volontariat » et que « la mobilité des enseignants, des formateurs et des équipes éducatives devrait être accrue, en particulier dans le cadre des programmes existants ».

Je vous rappelle la conviction exprimée par le président de la République d'un lycée qui doit maintenant, progressivement mais profondément, évoluer et s'adapter à son époque. La politique d'ouverture de tous nos établissements, la mobilité offerte à tous - élèves, enseignants, personnels d'encadrement - et l'amélioration de l'enseignement des langues en sont des vecteurs majeurs.

La stratégie européenne et internationale académique

Chaque académie devra définir une stratégie et un plan d'action pour développer sa dimension européenne et internationale et conduire une véritable politique de coopération internationale qui s'appuie notamment sur la mobilité de l'ensemble des acteurs et l'ouverture des établissements vers l'étranger.

Sept ans après l'instauration des premiers projets d'ouverture internationale (circulaire n° 2002-017 du 24 janvier 2002), chaque académie devra donc, dans le cadre défini de sa stratégie européenne et internationale, prendre toutes les mesures nécessaires - objectifs et descriptif d'actions, indicateurs de performance - pour mener à terme sa politique. La globalisation des crédits et la fongibilité qui l'accompagne depuis l'entrée en vigueur de la LOLF vous permettent aujourd'hui de définir avec flexibilité vos choix et vos priorités. Les choix que vous ferez devront néanmoins tenir compte de la mise en œuvre des accords bilatéraux pilotés nationalement, et notamment des actions conduites par la DGESCO dans le cadre des accords de Paris signés avec l'Angleterre, pour lesquels les crédits nécessaires doivent être réservés.

Par ailleurs vous veillerez aussi à prendre en compte dans votre réflexion l'importance que revêt pour la France la projection de notre système éducatif à l'étranger. À ce titre vous serez attentifs à répondre aux sollicitations de coopération de nombreux pays étrangers pour notre ingénierie pédagogique. Vous développerez aussi toutes les formes de collaboration avec les établissements français gérés par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.) et veillerez à ce que cet axe de coopération internationale figure parmi ceux de votre politique éducative internationale.

Les structures et les moyens

Rôle des DAREIC

Les trois dernières circulaires ministérielles (5 mai 1997, 24 janvier 2002 et 27 avril 2007) ont créé, précisé et conforté le rôle, les missions et la position de vos délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC). Vos conseillers sont les pivots et les relais du ministère pour la conduite de notre politique européenne et internationale et surtout pour que les traductions concrètes de cette politique bénéficient aux élèves, aux professeurs, aux cadres éducatifs et aux familles.

Il conviendra de s'assurer que votre délégation soit en capacité de mener à bien les missions que vous lui confiez afin de lui permettre d'accroître quantitativement et qualitativement la coopération éducative bilatérale et multilatérale que vous mettez en place, et de concourir au rayonnement international de votre académie et du ministère et à la politique d'influence de la France à l'étranger.

Enseignants référents pour l'action européenne et internationale

Le dispositif de maillage international académique, instauré par la circulaire du 24 janvier 2002 et la création des correspondants de bassin, doit être largement étendu. Vous veillerez maintenant à la désignation et à la mise en place progressive au sein de chaque établissement secondaire d'un enseignant référent pour l'action européenne et

internationale (E.R.A.E.I.). Son implantation au sein même des équipes pédagogiques permettra de relayer au plus près l'action des responsables de l'ouverture européenne et internationale académique, en particulier celle des correspondants de bassin des DAREIC. Point de contact au quotidien des enseignants et des élèves désireux de s'investir dans un projet éducatif européen ou international, il jouera un rôle d'impulsion et d'animation, il recueillera et facilitera tout projet de mobilité, d'échange, de jumelage, de visite ou de partenariat.

La France, grâce aux personnels détachés dans son réseau éducatif à l'étranger - établissements scolaires français de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.) et de la Mission laïque française (M.L.F.), établissements culturels, instituts français et alliances françaises - ou auprès de ministères et de structures éducatives étrangères, possède un vivier, sans équivalent dans les autres pays, d'enseignants riches d'une expérience de vie professionnelle hors de France. Il conviendra en conséquence que ces fonctions d'enseignant référent pour l'action européenne et internationale soient en priorité proposées à ces enseignants. Leurs acquis des expériences éducatives en milieu international, leurs connaissances interculturelles et leurs pratiques de la mobilité internationale pourront être réinvestis à profit dans cette fonction et seront des gages de compétence sur lesquelles les établissements pourront s'appuyer. Ils devront être par ailleurs systématiquement associés à la conception du volet international de l'établissement.

Je souhaite que ces E.R.A.E.I. puissent entrer en fonction dès la rentrée scolaire 2009, dans un certain nombre d'établissements qui paraîtront particulièrement adaptés à cette expérimentation.

Conseil de la coopération européenne et internationale

Nombreux sont celles et ceux d'entre vous qui entretiennent des relations de travail avec les collectivités locales. Il serait utile que cette collaboration soit systématisée et devienne étroite et régulière. Afin de la structurer et de la pérenniser, il conviendrait de créer dans chaque académie un groupe de travail dont l'objectif sera la création dans chaque académie d'un Conseil de la coopération européenne et internationale (C.C.E.I.) au sein duquel le rectorat et les collectivités locales présentes ou qui pourraient être créées dans le cadre d'une prochaine réforme seraient représentés. Le C.C.E.I. aura pour ambition d'assurer une meilleure coordination en matière d'action éducative européenne et internationale entre tous les acteurs. Vous veillerez dans ce cadre à l'articulation nécessaire de cette instance avec la Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. Cette synergie des moyens et des énergies donnera à l'action éducative internationale décentralisée une efficacité et une visibilité qui me semble lui faire défaut jusqu'à présent. Vous présenterez aux collectivités comme première priorité pour le C.C.E.I. de votre académie le soutien à la mobilité internationale des jeunes et des personnels d'enseignement et d'encadrement et vous vous associerez, dans la mesure de vos moyens, aux opérations des collectivités allant en ce sens.

Les axes, les objectifs et les actions

Le socle commun des connaissances et des compétences prend appui sur la proposition de recommandations du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne en matière de compétences-clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie. Il faut accorder toute la place qui lui revient à l'ouverture européenne et internationale dans le socle commun et l'inscrire dans une politique académique clairement affichée. Vous vous attacherez ainsi à ce que les programmes et les dispositifs de mobilité et d'ouverture européenne et internationale dont vous disposez fassent l'objet d'objectifs clairs, précis et quantifiables ainsi que de leur mise en phase avec le socle commun des connaissances et des compétences dans lesquels ils s'insèrent tous.

Cette ouverture européenne et internationale ne doit plus s'identifier et se circonscrire à une politique des langues qui n'en est, dans ce domaine, que l'un des vecteurs. La politique des langues reste un élément essentiel d'ouverture au monde mais elle ne doit plus constituer le seul volet de votre politique européenne et internationale académique qui doit être plus large et plus globale.

1. Partenariats internationaux

Le dernier état des lieux des accords de partenariats entre les académies et des États ou des entités éducatives régionales étrangères fait apparaître que nos académies sont largement en prise avec le monde : 162 documents contractuels sont aujourd'hui en vigueur. La P.F.U.E. a été le catalyseur important d'un développement supplémentaire de ces accords internationaux. Il me paraît souhaitable que, dans le cadre des accords privilégiés que votre académie entretient avec vos partenaires, vous incitez vivement tous vos établissements à établir des projets de partenariat éducatifs et culturels.

L'objectif fixé par le président de la République lors de son discours du 13 octobre dernier sur l'avenir du lycée est que chaque établissement secondaire, au même titre que les jumelages entre villes, soit associé à un établissement européen ou étranger. Vous saisissez l'occasion des réunions avec les chefs d'établissements et les corps d'inspection pour les sensibiliser à cet objectif.

2. Mobilité des élèves

Les conclusions sur la mobilité des jeunes adoptées sous la P.F.U.E., préconisaient de tout mettre en œuvre pour que chaque élève soit en mesure de pouvoir bénéficier, au moins une fois dans sa scolarité, d'une exposition prolongée dans un pays européen ou étranger dans le cadre d'un projet éducatif.

J'ai décidé comme vous le savez de fortement encourager les voyages linguistiques et je vous demande en conséquence de prendre les mesures nécessaires pour que cette mesure soit pleinement effective dès cette année.

Je vous demande dans ce domaine de veiller particulièrement à rechercher, dans le cadre de la collaboration préconisée avec les collectivités locales qui font déjà beaucoup dans ce domaine, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette mobilité soit équitable et que les élèves issus des milieux financièrement les plus modestes puissent bénéficier pleinement de ce volet de l'ouverture internationale.

Cette mobilité devra se concevoir, autant que faire se peut, dans le cadre de projets pédagogique et d'enseignement concrets et précis. Afin de permettre une meilleure cohérence des opérations de mobilité, d'offrir un soutien efficace aux établissements par une meilleure mobilisation des moyens ainsi qu'une évaluation précise des flux et de la qualité des mobilités et des projets bilatéraux et multilatéraux, il conviendra que votre DAREIC soit informé en amont des projets de chaque établissement et de toutes demandes d'autorisation de sortie du territoire. Dans ce cadre, vous lui demanderez d'accorder une attention toute particulière aux projets de qualité présentés par les établissements scolaires dont les efforts doivent être davantage soutenus et encouragés. Votre aide devra se concentrer sur des propositions qui feront l'objet d'opérations pluridisciplinaires, transversales, visibles, pérennes ou pluriannuelles. En outre une attention toute particulière devra être accordée aux projets propices à favoriser la mobilité des élèves de l'enseignement professionnel, technique et technologique qui sont par nature fondés sur des approches concrètes et à fort potentiel qualifiant et qui permettent toujours de pouvoir associer différents partenaires et plusieurs sources de financement.

3. Mobilité des personnels

La mobilité des enseignants, fortement soutenue pendant la P.F.U.E. et réaffirmée lors des présidences thèque et suédoise, doit être elle aussi accrue. Elle demeure en effet le meilleur moyen d'observer des pratiques éducatives étrangères, d'enrichir notre système éducatif des bonnes pratiques de nos partenaires tout en promouvant auprès d'eux nos propres réussites. Les dispositifs existants doivent être pleinement utilisés. D'ores et déjà vous disposez des instruments suivants : les bourses des stages de perfectionnement linguistique et culturel, le programme de formation croisée entre la France et la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Espagne et le programme d'échanges de professeurs du Conseil pour le développement du français en Louisiane, les bourses de mobilité financées par le programme européen pour l'Éducation et la formation tout au long de la vie (E.F.T.L.V.) et notamment par les sous-programmes Comenius et Leonardo da Vinci.

Il est impératif à cet égard que les programmes, mis en œuvre par l'agence Europe Éducation Formation France, pilotés par votre DAREIC, articulés avec les autres programmes de mobilité au niveau académique et coordonnés par la DREIC au niveau national, soient utilisés au mieux et dans leur totalité.

Pour renforcer ces moyens, deux nouveaux dispositifs ont été mis à la disposition de vos enseignants :

- des séjours professionnels de courte durée pour professeurs de langue vivante et de disciplines non-linguistiques qui viennent compléter l'ensemble des dispositifs d'échange et de formation à l'étranger organisés par le ministère (cf. Échanges et actions de formation à l'étranger publié au BOEN n° 5 du 29 janvier 2009).

- et d'autre part le programme Jules Verne de mobilité d'une année scolaire ouvert dès cette rentrée scolaire aux enseignants titulaires du premier et du second degré (cf. BOEN n° 14 du 2 avril 2009).

Tout comme pour les élèves, je vous demanderai aussi d'examiner avec attention les projets de mobilité des enseignants des établissements professionnels, techniques et technologiques dans le cadre de la relation privilégiée « éducation-entreprises ». Je vous rappelle que dans ce domaine de nombreux accords-cadres ministériels, axés sur l'exportation de ces formations à l'étranger, existent pour développer les partenariats avec le monde professionnel (Dassault Systèmes, PSA, Schneider, etc.). Pilotés par la DREIC, ces projets ont mon soutien sans réserve.

Dans un cadre plus large, il conviendra de suivre aussi très attentivement la mobilité sortante et rentrante de vos personnels enseignants, d'encadrement et d'inspection, afin que les compétences de ce vivier d'experts en coopération éducative internationale soient systématiquement réinvesties au sein des nombreux dispositifs dont vous disposez : sections internationales, SELO, ELCO, etc. Cette mission de veille et de gestion des ressources humaines de personnels à profils spécifiques sera pilotée par votre DAREIC, en coopération avec la DREIC qui gère ce dossier au niveau national.

4. Utilisation des TICE et politique des langues

L'apprentissage des langues vivantes reste l'un des vecteurs essentiels de l'ouverture au monde. Si les échanges et les partenariats qui mènent à la mobilité effective restent dans ce cadre l'objectif prioritaire, il faut souligner que les échanges virtuels fondés sur l'utilisation des TICE sont parallèlement à encourager et à développer, en amont, en accompagnement ou en remplacement des projets à mobilité réelle. Ces échanges virtuels trouveront tout naturellement leur place à l'école primaire pour sensibiliser les élèves à l'ouverture européenne et internationale mais aussi dans les établissements secondaires en ayant recours en particulier au programme de la Commission européenne « e-Twinning » qui permet des jumelages électroniques entre établissements scolaires européens et fournit un point d'appui aux établissements ne disposant pas de jumelages ou d'échanges avec des établissements étrangers.

5. Politique de communication et d'information

La panoplie des actions disponibles - programmes d'action nationaux et européens pour la mobilité des élèves, des enseignants et des personnels d'encadrement, volet international des projets d'établissement, échanges et projets pédagogiques, géographiques ou virtuels - n'est pas toujours bien connue. Afin de pallier ce déficit, vous utiliserez tous les moyens de communication à votre disposition pour faire connaître et rendre le plus visible possible l'effort national et local consenti dans ce domaine.

L'évaluation

Nulle action ne peut se concevoir désormais sans l'évaluation de son impact et de sa portée réelle. L'action internationale devra entrer dans ce schéma et faire dès cette année l'objet d'évaluations périodiques. La mise en place d'indicateurs pertinents, adaptés au contexte et à la spécificité propre à chaque académie, devient une obligation indispensable propre à vous permettre de piloter efficacement ce domaine de votre action. Le résultat de vos analyses, véritable tableau de bord de l'international académique, sera porté en fin d'année scolaire à la connaissance de la direction des relations européennes et internationales et à la coopération (DREIC) qui procédera à un bilan national de l'ouverture internationale de notre système éducatif. À ce titre, l'outil informatique, fondé sur certains indicateurs significatifs des principaux champs de la coopération internationale et développé en collaboration entre la DREIC et l'académie de Grenoble, s'avère un instrument fiable d'observation et d'aide à la décision. Son utilisation par chaque académie permettra de dresser à court terme une cartographie de l'action internationale académique et nationale précise et harmonisée.

Je vous remercie de l'attention personnelle que vous voudrez bien porter à ces instructions qui forment un faisceau d'actions convergentes destiné à favoriser l'ouverture interculturelle, à accroître la mobilité de nos enfants, de nos personnels d'enseignement et d'encadrement et à développer les partenariats éducatifs européens et internationaux ambitieux. La traduction de votre implication trouvera toute son importance lors des Assises nationales de la coopération éducative internationale que j'entends organiser, en collaboration avec les différents partenaires du ministère, avant la fin de l'année scolaire 2009-2010 et qui permettront de dresser un bilan des avancées réalisées, de fixer les perspectives et de définir les nouveaux objectifs à atteindre.

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
Luc Chatel

Annexe

1. Indicateurs propres à fournir des statistiques et une évolution des données de l'ouverture européenne et internationale académique

(À l'exception des actions quotidiennes menées par les DAREIC et leurs équipes : actions de formation auprès des enseignants, assistance au montage de projets des établissements, conception et élaboration de conventions de coopération éducative, ingénierie de formation, accueil de délégations étrangères, etc.)

- **Assistants de langue vivante étrangère** (assistants bilatéraux, assistants Comenius)
- **Bourses de mobilité des élèves** (bourses enseignement professionnel, bourses des collectivités locales, bourses Leonardo da Vinci, bourses OFAJ Voltaire/Sauzay)
- **Enseignement international** (sections internationales, sections européennes et de langues orientales, bi-certifications)
- **Partenariats scolaires** (projets scolaires pluriannuels Comenius), coopération entre équipes éducatives (visites préparatoires pour partenariats scolaires, projets de développement scolaire pluriannuels Comenius, bourses pour visites d'étude à l'étranger et accueil de visites d'étude en France - ex-Arion)
- **Mobilité et formation du personnel éducatif** (bourses d'enseignants Comenius, stages linguistiques d'enseignants, échange d'enseignants poste pour poste, programme Jules Verne, séjours professionnels de courte durée)

Ces indicateurs, s'ils ne permettent pas une approche qualitative de l'action d'ouverture européenne et internationale des académies qui demanderait une analyse plus complexe, offrent cependant un moyen objectif de connaissance de l'évolution de cette action dans le cadre d'une évaluation annuelle puis pluriannuelle.

2. L'ouverture européenne et internationale et le socle de compétences et de connaissances

(Il conviendrait que cette grille de répartition, déjà en place dans plusieurs académies, soit aujourd'hui généralisée et portée à la connaissance de toutes les équipes pédagogiques.)

- Pilier 1 : Maîtrise de la langue française

Fonds structurels F.S.E. (accueil de primo-arrivants CASNAV, classes relais, M.G.I.)

- Pilier 2 : Maîtrise des langues étrangères

Programme européen Éducation formation tout au long de la vie (programme Comenius, programme Leonardo da Vinci), Échanges bilatéraux (appariements, échanges de classes), double certification (ABIBAC, ESABAC), échanges franco-allemands (programme Voltaire, certification B1), échanges enseignement professionnel (stages en entreprises), échanges et validation (sections internationales, sections européennes et de langues orientales)

- Pilier 3 : Culture scientifique et technique

Concours, projets innovants

- Pilier 4 : TICE

Programme européen Éducation formation tout au long de la vie, e-Twinning

- Pilier 5 : Culture humaniste

Programme européen Éducation Formation tout au long de la vie (programme Comenius), éducation au développement (projets Nord-Sud), dispositifs régionaux (conventions de vie lycéenne)

- Pilier 6 : compétences sociales et civiques

Programme européen Éducation formation tout au long de la vie (programme Comenius), éducation au développement (projets Nord-Sud)

- Pilier 7 : Autonomie et initiative

Programme européen Éducation formation tout au long de la vie (actions Comenius et Leonardo da Vinci), Programme entreprise (stages en entreprises), dispositifs régionaux (mobilité bac pro)

- Tous les piliers

Coopération transfrontalière (Objectif 3 FEDER) Pôle d'excellence éducatif transfrontalier)

Programme européen Éducation formation tout au long de la vie (Comenius, Leonardo, Erasmus)

Enseignements primaire et secondaire

Éducation à la santé

Journée mondiale de lutte contre le sida - 1er décembre 2009

NOR : MENE0925616C

RLR : 505-7

circulaire n° 2009-163 du 5-11-2009

MEN - DGESCO B3-1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux chefs d'établissement

La Journée mondiale de lutte contre le sida du 1er décembre 2009 est centrée sur le thème « Droits de l'Homme et accès universel ».

La prévention, la responsabilisation, la solidarité constituent des leviers essentiels pour lutter contre cette épidémie. Combattre l'ignorance et l'indifférence, améliorer la perception des risques, former les adultes de demain restent encore aujourd'hui des impératifs incontournables.

De nombreuses dispositions ont été prises pour accompagner et soutenir l'effort de prévention dans les établissements scolaires. Ainsi la circulaire n° 2009-068 du 20 mai 2009 relative à la préparation de la rentrée 2009 réaffirme, dans l'un de ses axes prioritaires « Aider les élèves à prendre en charge leur santé », que l'École est un relais essentiel pour transmettre les connaissances utiles en matière de prévention du V.I.H. Ce texte rappelle en particulier que chaque établissement se doit de définir au sein de son comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté un programme global d'actions intégrant l'éducation à la sexualité.

L'éducation à la sexualité est intégrée dans les compétences sociales et civiques du socle commun de connaissances et de compétences, inscrit dans l'annexe visée par l'article D.122-1 du code de l'Éducation. Elle permet en effet de mener avec les élèves un travail spécifique suscitant leur réflexion sur le respect de soi, des autres, le sens de la responsabilité collective, la solidarité.

Les actions de prévention du V.I.H., engagées dès la classe de troisième, doivent prendre appui sur les enseignements. La prévention du sida est en effet un sujet transversal qui peut être abordé au travers des programmes des différents champs disciplinaires. Le rôle des enseignants est donc capital.

L'ensemble des outils édités par Sidaction depuis 2005 constitue pour les équipes éducatives des collèges et des lycées une importante ressource documentaire. Ils peuvent être téléchargés sur le site : www.sidaction.org/pourlavie. D'autres compétences, en particulier dans le domaine médical et scientifique, peuvent être recherchées auprès de partenaires extérieurs institutionnels ou associatifs agréés.

Dans les lycées, il est essentiel que les élèves soient mobilisés par l'intermédiaire notamment de leurs délégués à la vie lycéenne. À cet effet une information sera disponible sur le site : www.vie-lyceenne.education.gouv.fr

Dans chaque lycée, les distributeurs automatiques de préservatifs doivent être maintenus en bon état de marche et être approvisionnés. De même, un espace d'affichage dédié doit impérativement préciser les horaires d'ouverture des infirmeries, les numéros verts, les coordonnées des structures locales d'information et de conseil ainsi que des centres de dépistage anonyme et gratuit.

Enfin, à l'occasion de cette nouvelle journée mondiale, le ministère de l'Éducation nationale s'est associé à l'opération « V.I.H. Pocket Films », initiée par Sidaction et le Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS) d'Ile-de-France. Le « V.I.H. Pocket Films » est un concours national dont l'objectif est de favoriser, en particulier chez les jeunes, l'émergence d'attitudes de responsabilité et de valoriser une approche participative de la prévention du V.I.H. La lutte contre le sida nécessite l'engagement de tous. Des efforts importants ont déjà été menés ; ils doivent être résolument poursuivis et pérennisés.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Louis Nembrini

Enseignements primaire et secondaire

Enseignement privé sous contrat

Montant, pour l'année scolaire 2008-2009, de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré privés placés sous contrat d'association

NOR : MENF0922805A
 RLR : 531-5
 arrêté du 15-10-2009 - J.O. du 29-10-2009
 MEN - DAF D2

Vu code de l'Éducation, notamment articles L. 213-2-1, L. 214-6-1, L. 442-9 et R. 442-14

Article 1 - Sous réserve des dispositions des articles 2 et 3 du présent arrêté, les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement (part personnels) des classes des établissements du second degré privés placés sous contrat d'association sont fixés, après résultats de l'enquête administrative de 2009, pour l'année scolaire 2008-2009, conformément au tableau ci-après :

Catégories	Taux par élève (en euros)
Collèges	
C 1 Pour les 80 premiers élèves	737,29
C 1 bis À partir du 81e élève	407,63
C 2 4e et 3e de dispositifs aménagés ou d'insertion	479,10
C 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté	909,10
C 4 4e et 3e technologiques, 3e préparatoire à la voie professionnelle	581,72
C 5 Classes des établissements d'enseignement régional adapté	1 169,77
D 1 Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 147,78
Lycées d'enseignement général et technologique	
D 1 Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 147,78
G 1 Classes du second cycle	441,27
G 2 Classes préparatoires littéraires	499,58
G 3 Classes préparatoires scientifiques	557,90
T 1 Classes du secteur tertiaire	438,41
T 2 Classes du secteur industriel	550,72
T 3 Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie	573,72
TS 1 Sections de techniciens supérieurs (secteur tertiaire)	544,95
TS 2 Sections de techniciens supérieurs (secteur industriel)	654,35
TS 3 Sections de techniciens supérieurs (secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie)	663,09
Lycées professionnels	
C 2 4e et 3e de dispositifs aménagés ou d'insertion *	479,10
C 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté	909,10
D 1 Classes des unités pédagogiques d'intégration	2 147,78
P 1 Classes du secteur tertiaire *	556,08
P 2 Classes du secteur industriel *	682,57
P 3 Classes des secteurs : bâtiment, biologie, informatique, hôtellerie *	731,28
* Y compris dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) (C 2) 3ème générale avec module de découverte professionnelle (3ème DP 6H) (P1) 4ème et 3ème technologiques, 3ème préparatoire à la voie professionnelle (P1, P2 ou P3).	

Article 2 - Dans les collèges classés en zone d'éducation prioritaire, les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement (part personnels) des classes placés sous contrat d'association sont fixés conformément au tableau ci-après :

Catégories	Taux par élève (en euros)
Collèges *	
C 1 Pour les 80 premiers élèves	853,19
C 1 bis À partir du 81e élève	492,23
C 2 4e et 3e de dispositifs aménagés ou d'insertion	564,59
C 3 Sections d'enseignement général et professionnel adapté	1 041,37
C 4 4e et 3e technologiques, 3e préparatoire à la voie professionnelle	647,33
C 5 Classes des établissements d'enseignement régional adapté	1 460,08
* Y compris les classes des collèges classés zone ambition réussite (arrêté du 2 octobre 2008).	

Article 3 - Les taux de la contribution annuelle de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes placées sous contrat d'association de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et du territoire de la Polynésie française pour l'année scolaire 2008-2009 et du territoire de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2009 sont fixés conformément au tableau ci-après :

Catégories *	Taux par élève (en euros)			
	Saint-Pierre et Miquelon	Polynésie Française	Nouvelle-Calédonie	
			(1)	(2)
C 1	2 315,08	1 954,21	1 936,82	2 159,86
1 bis	1 450,82	1 094,62	1 128,62	1 253,55
C 2	1 643,81	1 286,56	1 309,09	1 455,93
C 3	2 804,83	2 441,31	2 394,80	2 673,43
C 4	1 920,86	1 562,12	1 568,18	1 746,46
D 1	6 149,19	5 767,59	5 522,23	6 180,49
G 1	1 282,94	1 164,92	1 220,02	1 352,97
G 2	1 452,52	1 318,86	1 364,75	1 515,27
G 3	1 621,78	1 472,83	1 509,52	1 677,61
T 1	1 284,06	1 157,34	1 277,26	1 409,35
T 2	1 616,72	1 453,82	1 590,58	1 756,50
T 3	1 690,17	1 514,60	1 647,72	1 820,58
TS 1	1 597,06	1 438,60	1 541,71	1 705,90
TS 2	1 921,28	1 727,45	1 847,85	2 045,00
TS 3	1 987,34	1 780,68	1 897,89	2 101,12
P 1	2 053,44	1 562,09	1 657,81	1 836,09
P 2	2 092,58	1 917,48	2 141,53	2 360,37
P 3	2 240,96	2 054,29	2 270,16	2 504,61
* Dénommées à l'article 1.				
(1) Taux applicables pour les communes de Nouméa, Le Mont-Dore, Dumbéa et Païta.				
(2) Taux applicables pour les autres communes de Nouvelle-Calédonie.				

Article 4 - L'arrêté du 4 février 2009 fixant pour l'année scolaire 2008-2009 le montant de la contribution de l'État aux dépenses de fonctionnement des classes des établissements du second degré privés placées sous contrat d'association est **abrogé**.

Article 5 - Le directeur du budget au ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État et le directeur des affaires financières au ministère de l'Éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 15 octobre 2009

Pour le ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
et par délégation,

Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur
R. Gintz

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Par empêchement du directeur des affaires financières
Le sous-directeur de l'enseignement privé
F. Bonnot

Enseignements primaire et secondaire

Actions éducatives

Prix des droits de l'homme-René Cassin 2009-2010

NOR : MENE0900959N

RLR : 554-9

note de service n° 2009-169 du 17-11-2009

MEN - DGESCO B2-3

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur de l'académie de Paris ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale

Le Prix des droits de l'homme-René Cassin, organisé conjointement avec la Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.), vise à récompenser les meilleurs projets d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme réalisés dans les établissements d'enseignement secondaire publics et privés sous contrat. Il doit permettre de valoriser, aux niveaux académique et national, les nombreuses initiatives mises en place dans les collèges et les lycées dans ce domaine.

Ce prix rend hommage à René Cassin, dont le combat et l'engagement en faveur des droits de l'homme furent exceptionnels et exemplaires. Vice-président de la commission des droits de l'homme des Nations unies, il apporta une contribution essentielle à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

Le choix des thèmes traités, en relation avec les droits de l'homme, est libre. Les projets peuvent être réalisés dans des cadres variés (enseignements disciplinaires ou interdisciplinaires, ateliers, associations scolaires...) et mobiliser un groupe d'élèves, une classe ou l'ensemble de l'établissement. Les réalisations des élèves pourront prendre différentes formes : mémoire, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, plastique, théâtrale, cinématographique...).

1. Catégories de participation

Le prix comporte dorénavant trois catégories de participation : « collège », « lycée général et technologique », et « lycée professionnel ».

Le prix est ouvert à tous les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels, les établissements d'enseignement agricole, les établissements relevant du ministère de la Défense, et les établissements français à l'étranger.

2. Envoi des travaux

Les chefs d'établissement envoient les dossiers de candidature aux recteurs avant **le vendredi 14 mai 2010**. Ces dossiers comportent un descriptif du projet, rédigé sur le formulaire annexé à la présente note, ainsi que toutes les pièces jointes jugées nécessaires à la compréhension et à l'évaluation du projet, notamment les réalisations d'élèves, qui peuvent se présenter sous différents formats (mémoire, DVD-ROM, site internet...). Les établissements veillent à fournir tous les documents qui peuvent faciliter l'évaluation du projet par le jury académique et le jury national (descriptif complet, script des productions audiovisuelles, etc.).

3. Prix académiques

Le recteur réunit un jury académique, dont il nomme le président et définit la composition. Il veille à ce que ce jury comprenne des personnels académiques en charge de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (DAAC, DAREIC, membres des corps d'inspection, proviseur vie scolaire), ainsi que des personnalités qualifiées œuvrant dans ce domaine (responsables associatifs, enseignants, chefs d'établissement...).

Le jury académique décerne un prix pour chacune des trois catégories de participation. Il appartient aux recteurs de valoriser ces prix au niveau académique.

Les services académiques envoient le compte rendu de la réunion du jury accompagné des dossiers des trois établissements lauréats à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO B2-3, « Prix des droits de l'homme-René Cassin », 110, rue de Grenelle, 75537 Paris SP 07) avant **le vendredi 4 juin 2010**. Ils communiquent à cette occasion le nombre de candidatures présentées dans chaque catégorie de participation au niveau académique.

4. Prix nationaux

Le jury national est composé de membres de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.), de représentants du ministère de l'Éducation nationale et de personnalités qualifiées s'étant distinguées dans le domaine des droits de l'homme. Il distingue, parmi les lauréats académiques, un lauréat national par catégorie

de participation. Les prix nationaux sont remis par le ministre de l'Éducation nationale et le président de Commission nationale consultative des droits de l'homme ou leurs représentants au cours d'une cérémonie officielle à Paris.

5. Ressources et partenariats

- **La Commission nationale consultative des droits de l'homme (C.N.C.D.H.)** assure, auprès du Gouvernement, un rôle de conseil et de proposition dans le domaine des droits de l'homme, du droit international humanitaire et de l'action humanitaire. Elle est notamment composée de représentants de la société civile, une trentaine d'organisations non-gouvernementales participant à ses travaux.

www.cncdh.fr

- **Le Centre national de documentation pédagogique (C.N.D.P.)**

Le C.N.D.P. a mis en ligne des ressources pédagogiques sur René Cassin et la Déclaration universelle des droits de l'homme sur le site « Pour mémoire ».

<http://cndp.fr/memoire>

- **L'association Civisme et démocratie (CIDEM)**

L'association met en ligne sur le site des « Itinéraires de citoyenneté » un portail spécifiquement dédié au Prix des droits de l'homme-René Cassin et à l'éducation aux droits de l'homme.

<http://itinerairesdecitoyennete.org/>

Par ailleurs, les équipes éducatives sont invitées à s'appuyer sur les associations œuvrant dans le domaine des droits de l'homme, membres de la C.N.C.D.H. ou agréées par le ministère de l'Éducation nationale.

Toutes les informations relatives au prix sont consultables à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/citoyennete>

Je vous remercie de veiller à la mobilisation du plus grand nombre d'établissements et à ce que les projets de qualité menés par les établissements puissent être valorisés dans le cadre de cette action.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Louis Nembrini

Annexe

Formulaire de candidature 2009-2010

PRIX DES DROITS DE L'HOMME RENÉ CASSIN
FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2009-2010

Formulaire à retourner au rectorat, accompagné des éventuelles pièces jointes, avant le vendredi 14 mai 2010

Nom de l'établissement scolaire : _____

- Établissement public relevant du Ministère de l'Éducation nationale,
- Établissement public, relevant d'un autre Ministère que celui en charge de l'Éducation nationale,
(si c'est le cas précisez de quel Ministère : _____)
- Établissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale,
- Établissement privé, sous contrat avec un autre Ministère que celui du Ministère de l'Éducation nationale,
(si c'est le cas précisez de quel Ministère : _____)

Coordonnées de l'établissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

Adresse électronique: _____

Nom du chef d'établissement : _____

Académie :

Catégorie de participation

- collège
- lycée général et technologique
- lycée professionnel

PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Intitulé :

Nom et qualité du (des) membre(s) de l'équipe pédagogique responsable du projet :

Nombre total des participants :

- équipe éducative :

- élèves

Niveau des élèves

collège :

Classe(s) :

lycée d'enseignement général et technologique :

Classe(s) :

lycée professionnel :

Classe(s) :

Le projet a-t-il été mené avec un partenaire extérieur (organisme, association) ? Si oui, lequel ?

Le projet a-t-il donné lieu à une production des élèves ? Si oui, de quel type ?

Description du projet :

Nombre de pièces jointes au dossier :

Nature des pièces jointes au dossier :

Avis du chef d'établissement :

Date et signature :

Personnels

Concours de recrutement

Composition du jury du concours de recrutement des conseillers techniques de service social du ministère de l'Éducation nationale

NOR : MENH0920379A

RLR : 627-1a

arrêté du 29-9-2009 - J.O. du 29-10-2009

MEN - DGRH C 1-2

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 91-784 du 1-8-1991 modifié

Article 1 - Le jury du concours interne de recrutement des conseillers techniques de service social est désigné par le ministre chargé de l'Éducation nationale.

Présidé par un directeur d'administration centrale ou son représentant ou par un recteur d'académie ou un secrétaire général d'académie, il est composé de fonctionnaires de catégorie A.

Le jury comprend au moins trois conseillers techniques de service social, conseillers techniques du ministre ou d'un recteur d'académie et trois conseillers techniques de service social, conseillers techniques d'un inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale.

Article 2 - Les dispositions de l'arrêté du 12 décembre 1995 fixant la composition du jury du concours de recrutement des conseillers techniques de service social sont **abrogées**.

Article 3 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1er janvier 2010.

Article 4 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 29 septembre 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines,
Thierry Le Goff

Personnels

Enseignants du second degré

Emplois et procédure d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur - année 2010

NOR : ESRH0925521N

RLR : 804-0

note de service n° 2009-1031 du 30-10-2009

ESR - DGRH B2-2

Texte adressé aux présidentes et présidents des universités ; aux présidentes et présidents et directeurs des grands établissements ; aux directrices et directeurs des établissements publics administratifs relevant de l'enseignement supérieur ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités

La présente note de service a pour objet :

- de procéder à la publication des emplois d'enseignants du second degré à pourvoir le 1er septembre 2010 dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- de rappeler la procédure à suivre, pour répondre à l'exigence d'une bonne organisation tant de la rentrée scolaire que de la rentrée universitaire ;
- de fixer le calendrier de la campagne d'affectation 2010 ; je rappelle que ce calendrier, comme les années précédentes, doit permettre aux recteurs de pourvoir au mouvement intra-académique des personnels du second degré les postes libérés dans les établissements du second degré par l'affectation de leurs titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur.

I - Publication des emplois à pourvoir

Vous trouverez en annexe 9 la liste des emplois du second degré à pourvoir dans les établissements d'enseignement supérieur. Elle précise, pour chaque poste, outre l'établissement, un champ disciplinaire ou, le cas échéant, le domaine spécifique de compétence. Je vous rappelle que, conformément aux dispositions de la note DES-DPE n° 4947 en date du 17 juillet 2000 relative à la préparation de la rentrée universitaire 2001, la nature budgétaire de l'emploi n'est plus mentionnée.

II - Les conditions de recevabilité et d'examen des candidatures

II.1 Les conditions

Les emplois ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur seront pourvus par des **fonctionnaires** relevant du ministère de l'Éducation nationale : corps des professeurs agrégés ou des professeurs certifiés, des professeurs de l'enseignement professionnel (P.L.P.) ou des professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

Les candidats doivent être en activité ou en position de disponibilité, détachement, ou congés divers.

Les fonctionnaires de catégorie A (**non enseignants**) relevant du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères, les personnels enseignants **appartenant à d'autres ministères** que celui de l'Éducation nationale et les professeurs des écoles doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans l'enseignement supérieur, déposer une demande de détachement dans un corps de professeurs certifiés ou agrégés **avant le 31 décembre 2009** (annexe 7). Leur affectation sera prononcée une fois leur détachement accepté.

Les maîtres contractuels ou agrégés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'Éducation nationale, **lauréats d'un concours externe** de recrutement de l'enseignement public (agrégation, CAPES...) **qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé**, doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, demander leur intégration dans le corps des professeurs agrégés ou certifiés (décret n° 51-1423 du 5 décembre 1951) **avant le 31 décembre 2009** (annexe 8). Leur affectation sera prononcée une fois leur intégration et leur titularisation acceptées dans un des corps enseignants du second degré public.

Les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrats (CAFEP, CAER) ne peuvent pas bénéficier du dispositif décrit dans la présente note de service.

II.2 Le dossier de candidature

Il comporte :

- la fiche (annexe 1) que les candidats doivent compléter en indiquant leur numéro d'immatriculation de l'Éducation nationale (NUMEN). Ce document est disponible dans tout établissement d'enseignement supérieur (service des personnels enseignants) ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré ;

- d) une copie du dernier arrêté d'affectation ;
 - e) pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant leur position administrative (détachement, disponibilité, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement...);
 - f) une lettre de motivation adressée au chef d'établissement d'enseignement supérieur auprès duquel est déposée la candidature ;
 - g) deux enveloppes timbrées (tarif normal, moins de 20 grammes) à l'adresse du candidat.
- Le dossier de candidature doit être adressé à l'établissement d'enseignement supérieur au plus tard le 18 décembre 2009, le cachet de la poste faisant foi.**

III - Examen des dossiers par les établissements d'enseignement supérieur

Les établissements d'enseignement supérieur adressent aux candidats un accusé de réception.

Ils ont jusqu'au **29 janvier 2010** pour recueillir tous avis utiles sur les candidatures reçues. Le chef d'établissement peut, le cas échéant, constituer et réunir une commission ad hoc chargée d'examiner et classer ces candidatures. Ces avis doivent lui permettre de présenter, par ordre préférentiel, les dossiers qui paraissent les mieux adaptés au profil du poste à pourvoir.

Les établissements présentent le résultat de l'examen des candidatures sur le document figurant en annexe 2 (adressé à tous les établissements). Ce document est établi pour chaque emploi offert et classe les enseignants sélectionnés pour ce poste.

IV - Information des candidats

Les résultats de la procédure de choix sont communiqués à tous les candidats, retenus ou non, par l'établissement d'enseignement supérieur affectataire de l'emploi, à l'aide du document figurant en annexe 3.

Le candidat classé en première position doit retourner à l'établissement d'enseignement supérieur, **dans les huit jours**, délai de rigueur, le document figurant en annexe 4, qui constitue son engagement à rejoindre sa nouvelle affectation. Il est souhaitable que ce document soit adressé en recommandé avec avis de réception. Un candidat retenu, s'il exerce déjà dans l'enseignement supérieur, doit faire parvenir copie de son acceptation à son chef d'établissement.

Un candidat qui ne répond pas sous huit jours doit être considéré par l'établissement d'enseignement supérieur comme renonçant à cette affectation. Ce dernier invite alors le candidat suivant à accepter le poste. Toute renonciation à une affectation sera considérée comme définitive.

Le candidat devra recueillir copie des documents nécessaires à la constitution de son dossier :

- a) le candidat placé en congé sans traitement doit fournir l'arrêté rectoral correspondant. Son affectation deviendra définitive une fois sa titularisation prononcée ;
- b) le candidat en position de détachement pour exercer hors de l'Éducation nationale ou pour exercer des fonctions d'ATER doit fournir l'arrêté rectoral correspondant et demander sa réintégration au recteur auprès duquel il est rattaché ;
- c) le candidat en disponibilité, congé parental, congé de formation, congé de mobilité ou effectuant son service national doit fournir l'arrêté rectoral correspondant et demander sa réintégration au recteur auprès duquel il est rattaché.

V - Transmission des propositions d'affectation

V.I Composition du dossier d'affectation d'un enseignant

Le dossier est constitué d'une chemise portant les indications suivantes : nom de l'établissement ; numéro de l'emploi ; discipline ou domaine spécifique de compétence ; nom et prénom du professeur classé au premier rang, et dans laquelle sont obligatoirement insérés les documents suivants :

- a) déclaration de candidature (annexe 1) ;
- b) classement de l'établissement (annexe 2) ;
- c) résultat des propositions (annexe 3) ;
- d) acceptation du candidat (annexe 4) ;
- e) copie de toutes les pièces exigées du candidat au chapitre II a), b), c), d), e), f), ainsi que, le cas échéant, de celles qui sont relatives à sa situation décrite aux paragraphes a), b), c), du chapitre IV ci-dessus ;
- f) un extrait du procès-verbal de la commission ad hoc ;
- g) le dossier du candidat retenu devra en outre comporter la pièce justifiant le départ définitif du précédent titulaire ou la fiche de création d'emploi (en l'absence de cette pièce, il ne sera pas donné suite à la proposition de l'établissement) ;
- h) la liste nominative des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement d'exercice, à l'exclusion des candidats classés ;
- i) le récapitulatif (annexe 5).

J'appelle votre attention sur la nécessité de joindre au dossier le dernier arrêté de classement de l'enseignant proposé. Cette pièce est indispensable pour prendre en charge l'intéressé dans l'application informatique de gestion des personnels enseignants du supérieur et lui assurer un déroulement normal de carrière pendant toute la durée de son affectation dans votre établissement.

V.2 Transmission des dossiers

L'établissement d'enseignement supérieur adresse une seule liste récapitulative, par ordre de numéro, de tous les emplois publiés, pourvus ou non. Elle mentionnera en regard de chaque emploi :

- a) le nom du professeur classé au premier rang pour les emplois pourvus ;
- b) la mention « état néant » pour les emplois sur lesquels aucun candidat n'est proposé ;
- c) la mention « non vacant » pour les emplois publiés « S » (susceptible d'être vacant) et qui ne seront pas vacants à la rentrée 2010.

Cette liste, accompagnée d'un exemplaire des procès-verbaux des commissions de choix et des dossiers mentionnés au V.1 ci-dessus, sera adressée à la direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau DGRH B2-2, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13, dès la fin de la procédure de choix et **au plus tard le 19 février 2010**.

Les dossiers hors délais ou incomplets, compte tenu des contraintes propres à la gestion des personnels du second degré, seront retournés à l'établissement et les propositions de recrutement considérées demeureront sans effet pour le 1er septembre 2010.

V.3 Traitement des dossiers

Le bureau DGRH B2-2 met en œuvre l'acte juridique d'affectation dès réception des dossiers complets lorsque le candidat retenu est en activité en 2009-2010 dans le second degré.

Les recteurs veilleront à faire la mise à jour des bases de données académiques E.P.P. des enseignants affectés dans leur académie. Il est rappelé à cet égard que les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur doivent tous figurer dans les bases académiques sous le code position **C117** prévu pour cette situation.

VI - Cas particulier des désistements intervenant après la transmission du dossier de l'établissement d'enseignement supérieur à l'administration centrale

Dans ce cas, l'établissement d'enseignement supérieur constitue d'urgence un dossier pour le premier candidat classé acceptant le poste. Ce dossier particulier devra comporter :

- a) la lettre de désistement du candidat initialement retenu ;
- b) les pièces relatives au candidat à affecter en remplacement, décrites au V.1 ci-dessus.

Ces documents seront insérés dans une chemise comportant les indications suivantes :

- a) nom de l'établissement d'enseignement supérieur ;
- b) numéro de l'emploi et discipline ;
- c) désistement de M. recrutement de M.

Cette procédure doit rester exceptionnelle et ne pourra pas intervenir après le 30 mars 2010.

VII - Affectations sur emplois devenus vacants

Au terme de l'année universitaire 2009-2010, des établissements d'enseignement supérieur peuvent disposer d'emplois d'enseignants du second degré devenus vacants de manière imprévue : c'est le cas en particulier des postes libérés par des enseignants mutés ou recrutés en qualité de maître de conférences. Ces emplois n'ont pas fait l'objet de la publication annexée à la présente note de service. Dans cette hypothèse, il peut être envisagé, **si l'intérêt du service l'exige**, de procéder à l'affectation à titre provisoire, pour l'année scolaire 2010-2011, d'un enseignant du second degré.

Le dossier de candidature, à adresser par l'établissement d'enseignement supérieur à l'administration centrale, bureau DGRH B2-2, comporte (**voir annexe 6**) :

- a) une demande d'affectation remplie par l'enseignant (annexe 1) ;
- b) une demande d'affectation remplie par l'établissement (annexe 2) qui fera apparaître succinctement les raisons qui conduisent au recours à cette procédure ;
- c) un arrêté justifiant le corps, le grade et l'affectation de l'enseignant durant l'année 2009-2010 ;
- d) la preuve de la vacance de l'emploi et son motif ;
- e) l'avis du recteur de l'académie d'exercice de l'enseignant au 1er septembre 2010, qui devra comporter un accord explicite au départ de l'enseignant vers l'enseignement supérieur.

L'avis du recteur d'académie est déterminant dans l'acceptation du dossier d'affectation dans la mesure où cette procédure exceptionnelle se déroule hors du calendrier fixé par la présente note de service. En tout état de cause, après la rentrée scolaire, l'affectation d'un enseignant du second degré ne sera prononcée que si la demande de l'établissement d'enseignement supérieur est particulièrement motivée et si les nécessités du service dans le second degré le permettent. **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

La décision d'affectation provisoire sera prononcée par l'administration centrale, bureau DGRH B2-2, qui prendra l'arrêté. Lorsque l'enseignant pressenti est déjà en fonction dans l'académie, le recteur, s'il est favorable à cette affectation, pourra prendre un avis d'affectation dans l'établissement d'enseignement supérieur précisant les références du poste sur lequel l'enseignant sera installé, ceci afin d'accélérer la prise en charge administrative et financière de cet enseignant.

J'insiste sur la nécessité d'une gestion prévisionnelle des personnels du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur, notamment pour ce qui concerne les départs à la retraite ou en congé de fin d'activité. Dans ce cas, une décision d'affectation à titre définitif ne pourra pas être prononcée mais, à titre exceptionnel, les postes libérés pourront être pourvus par la procédure décrite dans ce chapitre.

L'objectif est de restreindre le recours à ces affectations provisoires, toujours trop nombreuses, grâce à une gestion prévisionnelle adaptée des postes.

En tout état de cause, toute proposition d'affectation qui interviendra après le 14 juillet 2010 ne pourra être acceptée.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines
Josette Théophile

Annexe 2

**Affectation d'un enseignant du second degré
sur un emploi ouvert dans l'enseignement supérieur**

(Document à adresser par les établissements au bureau DGRH B2-2)

ETABLISSEMENT

Dénomination de l'établissement :

N° R N E de l'établissement :

Emploi à pourvoir : n° :

Discipline, libellée en clair :

Création

Vacance

(préciser le nom du précédent occupant, la date, le motif du départ et joindre **impérativement** l'arrêté justifiant le départ du titulaire)

Susceptible d'être vacant (préciser le nom du précédent occupant, la date, le motif du départ et joindre **impérativement** l'arrêté justifiant le départ du titulaire)

Liste des candidats classés

Rang	Nom - Prénom	Corps	Discipline	Affectation ou situation antérieure

* Joindre le dossier complet du candidat classé n°1, qui sera affecté à l'établissement demandeur et, le cas échéant, copie des pièces fournies par le candidat (chap IV a, b, c, d, de la note de service).

En cas de défection du candidat veuillez contacter le candidat suivant et transmettre dans les meilleurs délais au bureau DGRH B2-2 le dossier complet.

Fait à le
nom et qualité du signataire

Annexe 3

Le président (ou le directeur)

à

M

OBJET : Résultat des propositions des instances des personnels de second degré candidats à une affectation dans l'enseignement supérieur.

Vous avez déposé un dossier de candidature en vue d'être affecté dans l'enseignement supérieur sur l'emploi N° à pourvoir au |_0_|_1_|_0_|_9_|_2_|_0_|_1_|_0_| (date de la vacance) dans notre établissement.

Les instances de l'établissement, après examen de l'ensemble des dossiers ont :



retenu votre candidature en première position :

Vous disposez de 8 jours au plus pour retourner la lettre ci-jointe d'acceptation et d'engagement à rejoindre ce poste . Si vous ne répondez pas dans ce délai, vous serez considéré comme renonçant à cette affectation. Toute renonciation est définitive.



retenu votre candidature en 2ème - 3ème position - ème position :

une défection du candidat classé avant vous peut nous amener à vous contacter ultérieurement.



considéré que votre candidature ne pouvait être retenue.

le

Le président (ou le directeur)

Annexe 4

M

à

Monsieur le président de (ou le directeur de)

Service du personnel enseignant

OBJET : Affectation dans l'enseignement supérieur.

Monsieur le président,

Suite à ma candidature, vous m'informez que les instances de l'établissement ont proposé mon affectation sur l'emploi n° .

Je déclare accepter cette affectation et m'engage à rejoindre ce poste au |_0_|_1_|_0_|_9_|_2_|_0_|_1_|_0_|
(date de la vacance de l'emploi).

Fait à

date et
signature

Annexe 5

Pièces à joindre à **chaque dossier** de demande d'affectation :

- la proposition de l'établissement (annexe 2)
- la fiche de candidature (annexe 1)
- les arrêtés justifiant le corps, le grade, l'échelon et l'affectation du candidat proposé
- l'acceptation du candidat proposé (annexe 4)
- le curriculum vitae détaillé
- l'extrait du procès verbal de la commission de choix
- la lettre de motivation
- le justificatif de la vacance du poste
- la liste des enseignants ayant déposé un dossier de candidature, indiquant leur corps et leur établissement

En cas d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.

Annexe 6

Pièces à joindre à **chaque dossier** de demande d'affectation provisoire :

- la proposition de l'établissement (annexe 2)
- la fiche de candidature (annexe 1)
- les arrêtés justifiant le corps, le grade, l'échelon et l'affectation du candidat proposé
- le justificatif de la vacance du poste
- l'avis du recteur de l'académie d'exercice*

En cas d'absence de l'une de ces pièces le dossier sera rejeté.

* l'avis du recteur est indispensable. **Tout dossier sans avis ne sera pas traité.**

Annexe 7

**DEMANDE DE DETACHEMENT
A ADRESSER AVANT LE 31 DECEMBRE 2009**

Au ministère de l'éducation nationale
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3 (détachements catégorie A), 72 rue Regnault - 75243 PARIS Cedex 13

Je soussigné(e)
NOMNOM D'EPOUSE.....
né(e) le
demeurant :
tél./fax/mèl :

Fonctionnaire titulaire de catégorie A
Ministère :
corps d'appartenance :

demande mon détachement dans le corps des professeurs : AGREGES [] CERTIFIES [] P.EPS [] PLP []

À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 pour exercer dans un établissement d'enseignement supérieur (emploi à pourvoir n°)

Je joins impérativement à ma demande les documents ci-après :

- CURRICULUM VITAE
- COPIE DU DERNIER ARRETE DE PROMOTION ET DU DERNIER BULLETIN DE PAYE
- COPIE DE LA GRILLE INDICIAIRE DE MON CORPS D'APPARTENANCE ET DU STATUT PARTICULIER REGISSANT CE CORPS
- COPIE DU TITRE OU DIPLOME PERMETTANT DE PRESENTER LE CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DU CORPS CONSIDERE

Dès connaissance des résultats pour les affectations dans l'enseignement supérieur, j'adresserai au bureau DGRH B2-3 une copie du document (annexe 3) attestant que j'ai été **classé(e) N°1 par l'établissement d'enseignement supérieur.**

<p>Avis de l'administration d'origine (à motiver en cas d'avis négatif) :</p> <p>Je soussigné(e)..... (qualité)..... (coordonnées).....</p> <p>ai pris connaissance de la candidature de</p> <p>M..... A.....Le.....</p>	<p>Date et signature de l'intéressé(e)</p> <p>A.....Le.....</p>
--	---

Annexe 8

DEMANDE D'INTEGRATION DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

A ADRESSER AVANT LE 31 DECEMBRE 2009

Au ministère de l'éducation nationale
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré
DGRH B2-3 (intégrations privé/public), 72 rue Regnault -75243 PARIS Cedex 13

Je soussigné(e)
NOMNOM D'EPOUSE.....
né(e) le
demeurant :
tél./fax/mel :

maître contractuel de l'enseignement privé exerçant au (établissement actuel).....,

demande mon intégration dans le corps des professeurs : AGREGES [] CERTIFIES []

À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 pour exercer dans un établissement d'enseignement supérieur (emploi à pourvoir n° :)

Je joins impérativement à ma demande les documents ci-après :

- COPIE DU DERNIER ARRETE DE PROMOTION ET DU DERNIER BULLETIN DE PAYE
- COPIE DU CONTRAT D'ENSEIGNEMENT PASSE AVEC L'ETABLISSEMENT ACTUEL
- COPIE DU DIPLOME PORTANT ADMISSION AU CONCOURS EXTERNE DU PUBLIC (CAPES/AGREGATION)
- COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT DE L'OPTION POUR UN MAINTIEN DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVE SUITE A L'ADMISSION AU CONCOURS

Dès connaissance des résultats pour les affectations dans l'enseignement supérieur, j'adresserai au bureau DGRH B2-3 une copie du document (annexe 3) attestant que j'ai été **classé(e) N°1 par l'établissement d'enseignement supérieur sollicité.**

<p>Avis du supérieur hiérarchique (à motiver en cas d'avis négatif) :</p> <p>Je soussigné(e)..... (qualité)..... (coordonnées).....</p> <p>ai pris connaissance de la candidature de</p> <p>M..... A.....Le.....</p>	<p>Date et signature de l'intéressé(e)</p> <p>A.....Le.....</p>
--	---

Annexe 9

Liste des emplois du second degré vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements d'enseignement supérieur

S = emploi susceptible d'être vacant

Allemand

U. Tech. Compiègne : 0079

INSA Lyon : enseignement en premier ou second cycle du niveau débutant, allemand professionnel : 0475 S

U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1820

U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 0998

Anglais

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : anglais de la communication et des affaires : 1084 S

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : anglais technique relatif à la communication professionnelle : 1197

U. Aix-Marseille-III : anglais général et juridique : 0218

U. Aix-Marseille-III (I.U.T. Marseille) : anglais général, scientifique, enseignement à distance : 0230 S

U. Aix-Marseille-III (I.U.T. Marseille) : anglais général, anglais pour gestionnaires, enseignement à distance : 0514

U. Avignon : langue étrangère appliquée, langue des affaires : 0252

École centrale Marseille : 0084

U. Amiens : Beauvais, langue étrangère appliquée, langue et traduction : 0750 S

U. Amiens (I.U.T. Amiens) : 0411 S

U. Amiens (I.N.S.S.E.T. Saint-Quentin) : 0718 S

E.N.S. méca. micro. Besançon : 0827 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 0594 S

U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Pau, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0148

U. Bordeaux-I : anglais pour étudiants scientifiques, utilisation de la technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0698 S

U. Bordeaux-I (I.U.T. Bordeaux-I) : 0643 S

U. Bordeaux-II : anglais de spécialité, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0798

U. Bordeaux-IV (I.U.T. Périgueux) : 0431 S

U. Pau : Bayonne : 0524 S

U. Caen : anglais pour scientifiques : 0797 S

U. Caen : anglais financier : 1105

U. Caen (I.U.T. Alençon) : anglais communicationnel, culturel et professionnel : 1490

U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Le Puy-en-Velay : 1274

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon) : 1040 S

U. Corte : 0126

U. Corte : 0294

U. Corte (I.U.T. Corte) : 0145

U. Paris-VIII : langue orale et langue écrite : 0255

U. Paris-VIII : langue étrangère appliquée : 0829

U. Paris-VIII : langues pour spécialistes d'autres disciplines, anglais économique : 0910

U. Paris-VIII : langues pour spécialistes d'autres disciplines, anglais juridique : 1027

U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : 0434

U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Fontainebleau : 1281

U. Paris-XIII : Villetaneuse, anglais appliqué aux sciences juridiques, administratives, économiques, sociales et politiques : 0738

U. Marne-la-Vallée : 0220

U. Marne-la-Vallée : 0098

U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : 0959

U. Dijon (I.U.T. Chalon-sur-Saône) : 1425

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : anglais et italien, masters des métiers de l'enseignement premier et second degré, interculturalité et partenariats éducation à la citoyenneté européenne : 0051

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : anglais et allemand, masters des métiers de l'enseignement premier et second degrés, interculturalité et partenariats, éducation à la citoyenneté européenne : 0079

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique de l'anglais, masters des métiers de l'enseignement premier et second degrés, ouverture interlangues, interdisciplinarité, éducation à la formation européenne : 0103

U. Chambéry : 0108

U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : 0183

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1016 S

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1391 S
U. Grenoble-II : anglais juridique : 0556
U. Grenoble-II : anglais juridique : 0570
U. Grenoble-II : 0593
U. Grenoble-II : anglais pour sciences humaines : 0649
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : anglais économique et des affaires : 0142
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : anglais général et professionnel : 0635
U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : 0387 S
U. Antilles-Guyane (I.U.T. Kourou) : Martinique, anglais du transport et de la logistique. : 0449
IUFM Guyane : Cayenne, didactique des langues européennes : 0497
U. Artois (I.U.F.M.) : 0164
U. Artois (I.U.F.M.) : 0183
U. Lille-I : langue vivante étrangère anglais : 0994 S
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 1017
U. Lille-II : anglais secteur santé : 0716 S
U. Lille-II : anglais médical et scientifique : 0741
U. Lille-II : anglais médical : 0799 S
U. Lille-II : anglais médical et scientifique : 0927
U. Lille-III : 0627
U. Artois : Arras : 0394
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0276
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0281 S
U. Valenciennes : 0274
U. Valenciennes : 0518
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0083 S
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0383
U. Limoges : 0744 S
U. Limoges : 0765
U. Limoges (I.U.T. Limousin) : Limoges, anglais des affaires : 0354
INSA Lyon : angliciste pour un enseignement en anglais en premier cycle classique et dans la filière internationale : 0295 S
U. Lyon-I : anglais scientifique et médical pour les sciences et la santé : 1532 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1338 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : enseignement des modules de communication en langue anglaise et d'anglais technique de la chimie : 1366 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1415 S
U. Lyon-II : anglais disciplinaire : 0688
U. Lyon-II : 0854 S
U. Lyon-III : 0444
U. Lyon-III : 0597
U. Saint-Étienne : anglais pour non-spécialistes : 0379
U. Saint-Étienne (I.U.T. Roanne) : anglais commercial, anglais des affaires : 0466 S
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : anglais de spécialité technologique, orientation mécanique : 0160 S
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : 0171 S
U. Montpellier-I : anglais des affaires : 0830 S
U. Montpellier-I : 1038 S
U. Montpellier-II : anglais scientifique, technique et de communication : 0758
U. Montpellier-III : anglais, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0514
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : Metz : 0023 S
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : Metz : 0068
U. Nancy-II (I.U.T. Nancy-Charlemagne) : 0365 S
U. Le Mans : 0256
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : 0136
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : anglais technique : 0157 S
U. Nantes (I.U.F.M.) : Laval, formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0142 S
U. Nantes (I.U.F.M.) : formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0177 S
U. Nantes : anglais pour non-spécialistes, anglais juridique : 0926 S
U. Nantes : anglais pour non-spécialistes : 1314 S
U. Nantes : La Roche-sur-Yon, langue étrangère appliquée : 1751
U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : anglais technique et commercial : 0856

U. Nantes (IUT La Roche-sur-Yon) : langue et civilisation anglaise et américaine, connaissance des métiers de la communication et des livres dans les pays anglo-saxons : 2019
U. Nice : anglais pour étudiants spécialistes de disciplines scientifiques (sciences) : 1220
U. Nice : anglais pour étudiants spécialistes de disciplines juridiques, économiques ou de gestion : 1422
U. Nice (I.U.T. Nice) : 0626
U. Nice (I.U.T. Nice) : 0663 S
U. Tours : 0356
U. Tours : 0794
U. Tours : 0823 S
U. Tours : 0918
U. Tours : 0920
U. Tours : 1100 S
U. Tours : 1178
U. Orléans : École polytechnique : 0816
CNAM Paris : anglais des affaires, anglais pour non-spécialistes, formation pour adultes et développement de la formation ouverte à distance : 0460
E.H.E.S.S. Paris : 0319
I.E.P. Paris : 0066 S
ENSAM Paris : 0226 S
U. Paris-I : anglais interdisciplinaire : 0294 S
U. Paris-I : lettres modernes : 1012 S
U. Paris-I : anglais, français langue étrangère interdisciplinaire : 1296 S
U. Paris-II : anglais juridique : 0236
U. Paris-II : anglais économique : 0345
U. Paris-II : enseignement d'anglais en ligne : 0583
U. Paris-II : anglais juridique : 0584
U. Paris-III : 0695
U. Paris-IV : 0751
U. Paris-IV : 0753
U. Paris-IV : anglais pour lettres modernes et lettres modernes appliquées : 0053 S
U. Paris-V : anglais juridique et économique : 1768
U. Paris-V : 1978
U. Paris-V : 1994
U. Paris-V (I.U.T. Av. Versailles) : communication, médias, publicité, civilisation : 2036
U. Paris-VI : anglais, langue pour spécialistes d'autres disciplines : 2912
U. Paris-VII : 1832
U. Poitiers : 0014
U. Poitiers : 0027
U. Poitiers : 0048 S
U. Poitiers : 0091 S
U. Poitiers : 0878 S
U. Poitiers : 1402 S
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Niort : 1281
U. Poitiers (I.U.F.M.) : Niort, didactique de l'anglais, premier degré : 0060 S
U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : spécialité dans les filières, techniques de commercialisation et licence professionnelle marketing des services et technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0136 S
U. Reims (I.U.F.M.) : Charleville-Mézières, formation enseignants premier et second degrés : 0033
U. Reims (I.U.F.M.) : sciences économiques, sociales et de gestion, pour enseignement des langues dans tous les diplômes : 0058
U. Reims (I.U.F.M.) : anglais pour non-spécialistes : 0069 S
U. Reims (I.U.F.M.) : master éducation et formation : 0093
U. Reims : anglais pour non-spécialistes : 0749
U. Reims (I.U.T. Troyes) : compréhension et expression écrites, compréhension et expression orales dans les domaines suivants, anglais général, anglais spécialisé du web design : 0983
U. Brest : Quimper : 1010
U. Brest (I.U.T. Brest) : 0232
U. Brest (I.U.T. Quimper) : 0343 S
INSA Rennes : anglais, compétences multimédia : 0068 S
U. Brest : Plouzané : 0048
U. Rennes-I : 0947
U. Rennes-I : anglais langues pour spécialistes d'autres disciplines : 1094

U. Rennes-I (I.U.T. Saint-Brieuc) : anglais commercial, encadrement et suivi des étudiants, administration du département : 1648 S
U. Rennes-II : langues pour spécialistes d'autres disciplines : 0132
U. Rennes-II : langues pour spécialistes d'autres disciplines : 0420
U. Le Havre : 0175
U. Le Havre : 0324
U. Le Havre : 0333 S
U. Rouen : 0846
U. Rouen : 0922
U. Rouen : 1093
U. La Réunion : Saint-Denis, enseignement en anglais pour non-spécialistes pour les filières droit-économie : 0030
U. Mulhouse : filières de formation, automatique et systèmes, informatique et réseaux : 0150 S
U. Mulhouse : langue étrangère appliquée, anglais des sciences économiques, traductions spécialisées, communication à visée professionnelle, phonétique : 0319
I.E.P. Toulouse : 0563
U. Toulouse-I : anglais juridique, multimédia : 0213
U. Toulouse-I : anglais pour spécialistes d'autres disciplines, évaluation, multimédia : 0286
U. Toulouse-III : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 1304
U. Toulouse-III : anglais pour spécialistes d'autres disciplines : 1809
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Castres, anglais technique dans le domaine du commerce : 2368
U. Toulouse-III (I.U.T. Tarbes) : anglais technique : 2068 S
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : Sarcelles, anglais général, anglais technique : 0379
U. Évry : anglais pour spécialistes, sciences économiques : 0155 S
U. Évry (I.U.T. Évry) : anglais professionnel du monde de la logistique et du transport : 0165
E.N.S.I.I.E. : 0539
U. Paris-X : langue étrangère appliquée : 1264
U. Paris-XI : anglais général, scientifique et des affaires : 0736
U. Paris-XI : 1869 S
U. Paris-XI : anglais général, scientifique et des affaires : 1981

U. Cergy-Pontoise : 0197
U. Cergy-Pontoise : grammaire anglais pour non-spécialistes, littératures et civilisations anglophones : 0245 S
U. Versailles-Saint-Quentin : Guyancourt : 0058
U. Versailles-Saint-Quentin : Guyancourt : 0134
U. Versailles-Saint-Quentin : 0345
U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy) : 0163
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : adaptations scolaires pour la scolarisation des élèves handicapés et avec troubles des apprentissages : 0049

Arabe

U. Nice : langue et civilisation arabe : 0040
U. Toulouse-II : langue et littérature arabe : 0558 S

Arts appliqués

U. Artois (I.U.T. Lens) : 0234
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale : 0005
E.N.S.A.T.T. : techniques des décors, peinture et matières : 0011
E.N.S.A.T.T. : théâtre : 0013
E.N.S.A.T.T. : costumes de théâtre : 0015
E.N.S.A.T.T. : costume théâtral, techniques et pratique de la coupe : 0016
E.N.S.A.T.T. : direction technique et sécurité des salles de spectacle : 0017
E.N.S.A.T.T. : réalisation cinématographique, image et montage, costume théâtral, technique et pratique de la coupe : 0019
E.N.S.A.T.T. : optique, colorimétrie et technique d'éclairage, costume théâtral, coupe et réalisation : 0022
E.N.S.A.T.T. : 0023
E.N.S.A.T.T. : fondamentaux de l'acteur, voix chantée et danse : 0024
E.N.S.A.T.T. : dramaturgie et conception de la lumière, fondamentaux de l'acteur, pratique du chant : 0025
E.N.S.A.T.T. : fondamentaux de l'acteur, voix parlée : 0026
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale, direction de production théâtrale : 0027
E.N.S.A.T.T. : régie générale et outils informatiques du théâtre : 0032
E.N.S.A.T.T. : pratiques de la communication du spectacle et de la mise en scène : 0033
E.N.S.A.T.T. : scénotechnie et conception scénographique : 0034
E.N.S.A.T.T. : conception et pratique des outils lumière : 0036

E.N.S.A.T.T. : liens entre champs théoriques et pratiques artistiques : 0037
E.N.S.A.T.T. : pratiques de la communication du spectacle, électronique analogique et numérique, maintenance matériel audio : 0039
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale : 0044
E.N.S.A.T.T. : pratiques de l'administration du spectacle : 0045
E.N.S.A.T.T. : jeu de l'acteur, interprétation et pratique théâtrale, conception scénographique : 0047
E.N.S.A.T.T. : pratiques théâtrales spécifiques, le comportement postural : 0048
E.N.S.A.T.T. : accompagnement critique et tutorat artistique d'écritures théâtrales émergentes : 0049
U. Nîmes : 0039
U. Nancy-I (I.U.T. Saint-Dié) : communication visuelle, infographie : 1437
U. Strasbourg (I.U.T. Haguenau) : arts appliqués, infographie : 0927

Arts plastiques

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille : 1380
U. Besançon (I.U.T. Besançon) : arts plastiques ou arts appliqués : 0703 S
U. Paris-VIII : théorie et pratique de l'art contemporain : 0668 S
U. Valenciennes : 0250
E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : affaires culturelles, connaissance du milieu de la création contemporaine et des institutions culturelles : 0096
E.N.S.A.T.T. : 0046
U. Lyon-II : 0584
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Carcassonne-Montpellier, enseignement arts visuels et histoire de l'art dans les masters enseignement des premier et second degrés : 0022

Audio-visuel

U. Tours (I.U.T. Blois) : audiovisuel, encadrement des intervenants, compétences en infographie et multimédia : 1427
U. La Réunion : Saint-Denis, films, audiovisuels, gestion de serveurs de contenus, technologie de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0058

Biochimie-génie biologique-biotechnologie

U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : microbiologie fondamentale et appliquée : 0334 S
U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : biochimie, génie biologique : 0435 S
U. Dijon (I.U.F.M.) : Mâcon, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0093 S
U. Artois (I.U.F.M.) : bio technologie, santé, environnement : 0246 S
U. Montpellier-II (I.U.T. Montpellier) : diététique, microbiologie et physiologie animale : 0771
U. Angers (I.U.T. Angers) : bactériologie : 0306 S
U. Angers (I.U.T. Angers) : microbiologie : 0569
U. Paris-VI : 1580
U. Brest (I.U.T. Quimper) : biochimie, génie biologique, biotechnologie : 0430 S
U. de Strasbourg : biotechnologie : 0622

Documentation

U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Périgueux, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0080
U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont-de-Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0105
U. Bordeaux-III (I.U.T. B) : information, documentation, gestion de l'information et du document dans les organisations : 0331 S
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : techniques documentaires, gestion de l'information numérique, bibliothéconomie : 0408
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : enseignements au sein du centre de recherche et de documentation : 0041 S
U. Nice (I.U.T. Nice) : 1432
U. Poitiers : parcours pré-professionnel documentation, bibliothèque, en master compétences documentaires avancées : 1537 S
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis, responsable de la bibliothèque de l'institut universitaire de formation des maîtres : 0067 S
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement et formation en master préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation des premier et second degrés : 0094 S
U. Versailles (I.N.S.H.E.A.) : Suresnes, connaissance de la scolarisation des élèves handicapés et à besoin particulier : 0001
U. Versailles (I.N.S.H.E.A.) : Suresnes, connaissance de la scolarisation des élèves handicapés et à besoin particulier : 0072

Économie et gestion

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : La Ciotat : 0151 S
U. Avignon : introduction à la gestion et à la comptabilité : 0106

U. Aix-Marseille-II : 1385
U. Amiens (I.U.T. Amiens) : 0434 S
U. Amiens (I.U.T. Amiens) : option C, orienté mercatique distributive et opérationnelle : 1261
U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 0566 S
U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 1413 S
U. Besançon (I.U.T. Besançon) : option C : 0550 S
U. Bordeaux-III (I.U.T. B) : Gradignan, option gestion comptable : 0670 S
U. Bordeaux-IV (I.U.T. Périgueux) : 0315 S
U. Pau (I.U.T. Bayonne) : Bayonne, Anglet, comptabilité : 0193 S
U. Pau (I.U.T. Bayonne) : Bayonne, Anglet, droit, économie : 0264
U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Aurillac : 0842
U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : 0844
U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : 0919
U. Clermont-Ferrand-II : droit général, droit civil : 1048 S
U. Clermont-Ferrand-II : communication et insertion professionnelles : 1191
U. Corte : comptabilité, gestion financière : 0212 S
U. Paris-VIII : finance et marketing, connaissance de la réalité de l'entreprise et de la banque : 0636
U. Paris-VIII : sciences de l'information et de la communication, méthodologie de projet, marketing et nouvelles technologies : 0794
U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Lieusaint, option C : 1256
U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : sciences économiques et gestion : 0467
U. Paris-XIII (I.U.T. Villetaneuse) : gestion bureautique : 0844
ENS Cachan : agrégé préparateur, économie : 0087
U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Lieusaint, option A : 0153
U. Paris-XII : Créteil, gestion des entreprises : 0236 S
U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : 0319
U. Marne-la-Vallée : économie et management du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie : 0007
U. Marne-la-Vallée : comptabilité contrôle : 0229
U. Marne-la-Vallée : gestion : 0077 S
U. Marne-la-Vallée : gestion : 0095
U. Marne-la-Vallée : gestion : 0101
U. Dijon (I.U.T. Dijon) : 1104
U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : 0721 S
U. Dijon (I.U.T. Chalon-sur-Saône) : 1419
U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : option C : 0470
U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : option B : 0366
U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : option B : 0410 S
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : micro et macro-économie, comptabilité, sociologie d'entreprise : 0304
U. Grenoble-II (I.U.T. B) : droit fiscal : 0655
I.P. Grenoble : 0422
U. Artois (I.U.F.M.) : 0134
U. Artois (I.U.F.M.) : 0145
U. Artois (I.U.F.M.) : 0162
U. Artois (I.U.F.M.) : 0178
U. Artois (I.U.F.M.) : 0219
U. Lille-III (I.U.T. B) : Tourcoing, techniques quantitatives de gestion, option B, comptabilité, gestion et formation aux outils bureautiques de gestion : 0512
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0275
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0287
U. Littoral : spécialisation en comptabilité, contrôle finance, connaissance de la filière expertise comptable, relations avec les entreprises industrielles et commerciales : 0373
U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : 0147 S
U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : 0171 S
U. Valenciennes : 0354
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0484
U. Lyon-II (I.U.T. Bron) : économie gestion, profil comptabilité, alternance et apprentissage : 0779 S
U. Lyon-III : 0397
U. Lyon-III : communication : 0463
U. Lyon-III : comptabilité : 0535
U. Lyon-III (I.U.T. Lyon III) : gestion commerciale et mercatique : 0458
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Mende : 0071 S
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : formation initiale des enseignants dans le cadre des masters d'enseignement : 0096

U. Montpellier-II : École polytechnique : 0465 S
U. Montpellier-II : institut d'administration des entreprises : enseignements en comptabilité et contrôle : 0691 S
U. Montpellier-II (I.U.T. Montpellier) : option commerce, distribution, mercatique du point de vente, gestion de la relation client : 0906
U. Montpellier-II (I.U.T. Béziers) : comptabilité, économie, informatique, et ou marketing, communication commerciale : 1123
U. de Perpignan : 0072 S
U. Metz (I.U.T. Moselle Est) : Sarreguemines : 0335 S
U. Metz (I.U.T. Thionville Yutz) : 0633 S
U. Metz (I.U.T. Metz) : 0163
U. Angers : économie et management des organisations de santé : 0483
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : comptabilité, contrôle de gestion, finance : 0143 S
U. Nantes (I.U.T. Nantes) : économie, gestion comptable et financière, mathématiques : 0907
U. Nantes (I.U.T. Nantes) : économie, gestion comptable et financière : 1079 S
U. Nice (I.U.T.) : établissements sociaux et politiques publiques sociales et socioculturelles : 0089
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : Draguignan : 0040
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : 0066 S
CNAM Paris : comptabilité financière et audit : 0448
E.N.S. chimie Paris : gestion comptable et financière, techniques quantitatives de gestion, gestion de projets, économie, en lien avec le monde l'entreprise : 2739 S
I.A.E. Paris : contrôle de gestion, comptabilité, comptabilité de gestion comptabilité financière : 0008 S
U. Paris-VI : 1008
U. Paris-I : directeur des technologies de l'information de la communication dans l'enseignement : 1005 S
U. Tech. Paris-Dauphine : comptabilité, finances : 0395
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 1122
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 1515 S
U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : profil polyvalent avec orientation droit et organisation de l'entreprise, enseignement en techniques de commercialisation : 0138 S
U. Reims : connaissance des techniques d'expression et communication, de l'entreprise, du droit social et du travail : 0369 S
U. Reims (I.U.T. Reims) : économie gestion, économie d'entreprise, stratégie, qualité, marketing : 0961
U. Brest (I.U.T. Quimper) : gestion, logistique, transport : 0511 S
U. Bretagne Sud : Lorient : 0014
U. Bretagne Sud : Vannes : 0214
U. Bretagne Sud : Lorient : 0216
U. Bretagne Sud (I.U.T. Vannes) : option C, économie générale, marketing : 0123
U. Rennes-I (I.U.T. Rennes) : comptabilité, contrôle de gestion, finance : 0797
U. Rennes-I (I.U.T. Saint-Brieuc) : option C, encadrement et suivi des étudiants : 1662
U. Le Havre (I.U.T. Le Havre) : comptabilité : 0068
U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 0638
U. Mulhouse : méthodes informatiques appliquées à la gestion : 0075 S
U. Toulouse-I : comptabilité et finances : 0265 S
U. Toulouse-I : comptabilité et finances : 0293
U. Toulouse-I (I.U.T. Rodez) : comptabilité et finances : 0258 S
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Castres, économie et gestion commerciale : 1147 S
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Auch, option A, économie et gestion administrative : 2366
U. Orléans (I.U.T. 45) : 0285 S
U. Paris-X : finances, comptabilité : 0981 S
U. Évry (I.U.T. Évry) : vente et distribution, négociation vente, achats, distribution et stratégie de distribution, mercatique directe, animation de la force de vente : 0273
U. Évry (I.U.T. Évry) : techniques économiques et de gestion : 0301 S
U. Évry (I.U.T. Évry) : comptabilité, organisation et stratégie de l'entreprise, encadrement stage, suivi de projets tutorés : 0308
U. Évry (I.U.T. Évry) : analyse des marchés, techniques commerciales : 0309
U. Paris-XI : 0519 S
U. Cergy-Pontoise : gestion : 0217
U. Versailles-Saint-Quentin (IUT Mantes) : 1253

Éducation musicale

U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille : 1411 S
U. Corte (I.U.F.M.) : Corte, Ajaccio, Bastia : 0035
U. Paris-VIII : didactique de la musique, formation musicale : 0783
U. Lille-III : éducation musicale en milieu scolaire : 0567
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des titulaires : 0070

U. Metz : 0656

U. Poitiers : musiques actuelles, musique assistée par ordinateur, édition, arrangement, harmonisation au piano et accompagnement dont jazz, déchiffrement vocal : 0993 S

Éducation physique et sportive

U. Aix-Marseille-III : hand-ball et polyvalences : 0962

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0092

U. Aix-Marseille-II : 1414

U. Amiens : activités physiques et sportives pluridisciplinaires : 0613 S

U. Amiens : Saint-Quentin ou Amiens, activités physiques et sportives pluridisciplinaires : 0841 S

U. Amiens : tennis, sports collectifs, activités physiques de pleine nature : 1230 S

U. Besançon : accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire et/ou fitness et préparation physique et/ou activités physiques de pleine nature, escalade, V.T.T. : 0940 S

U. Besançon : activités de fitness et préparation physique et/ou activités physiques de pleine nature, escalade, V.T.T. : 0944 S

U. Besançon : Besançon, Vesoul, entretien et expression, polyvalence sportive : 0949

U. Bordeaux-II : sport de plein air, kayak, snowboard, sports collectifs de petits terrains, volley-ball, basket : 0818 S

U. Caen : activités physiques adaptées, forme, danses, polyvalence : 0854 S

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.F.M.) : Le Puy-en-Velay, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0067 S

U. Clermont-Ferrand-II : athlétisme, basket-ball, judo, gestion de projets : 1093 S

U. Corte (I.U.F.M.) : Corte, Ajaccio : 0022

U. Paris-XIII : Bobigny, métiers de l'enseignement et spécialisation natation : 1021

U. Paris-XII : Créteil, sciences et techniques des activités physiques et sportives, judo, éducation et motricité : 1492

U. Marne-la-Vallée : sciences humaines, sciences technologiques des activités physiques et sportives : 0261 S

U. Dijon : SUAPS développement et coordination du site de Chalon, polyvalence: 0060

U. Dijon (I.U.F.M.) : Auxerre, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0065 S

U. Dijon : polyvalence, compétences en basket-ball : 0909

U. Chambéry : handball, enseignement et animation, gestion et développement de projets universitaires : 0262 S

U. Grenoble-I : sports de combat et football : 1314 S

I.U.F.M. Guadeloupe : formation des enseignants des premier et second degrés dans le cadre des nouveaux masters : 0027 S

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, sport collectif, préparation concours : 0159 S

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, activités esthétiques, danse contemporaine, fitness, musculation, basket-ball, handball, tennis : 0228

U. Antilles-Guyane : Martinique, gestion administrative et pédagogique d'un site, compétences informatiques : 0261

U. Antilles-Guyane : Guyane, gestion d'une base nautique, qualification dans les activités de pleine nature et extrême polyvalence : 0341

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, natation, football, préparation concours : 0369

U. Antilles-Guyane : Guadeloupe, gymnastique, technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0445

U. Lille-I : 1050

U. Lille-I : 1357 S

U. Lille-II : Ronchin, management des organisations et sports collectifs : 0706 S

U. Limoges (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, didactique de l'enseignement de l'éducation physique et sportive : 0052

U. Limoges : activités physiques de pleine nature, sport de combat, natation et sports collectifs : 0569 S

U. Limoges : Brive, éducation physique et sportive : 0748 S

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : sports collectifs de haut niveau avec une ou deux compétences spécifiques, escalade, natation, badminton, plein air : 0137 S

INSA Lyon : spécialiste des activités athlétiques, compétences à encadrer des activités nautiques planche à voile, polyvalence dans les activités de plein air : 0281 S

INSA Lyon : spécialiste d'activité de combat avec une polyvalence pour les activités de plein air : 0420 S

U. Lyon-I : éducation et motricité à dominante informatique, football, athlétisme : 1735

U. Lyon-I : management des organisations sportives, animation et gestion des activités physiques et sportives et culturelles : 2095

U. Lyon-II : éducation physique et sportive badminton et polyvalence : 0607 S

U. Saint-Étienne : sciences et techniques des activités physiques et sportives : 0755 S

U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Nîmes, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters d'enseignement : 0026

U. Nancy-I : activités aquatiques, gym douce, sports collectifs, musculation et entretien physique, engagement associatif : 1022

- U. Nancy-I : Vandœuvre-lès-Nancy, course d'orientation, escalade, méthodologie du travail universitaire, analyse de pratique : 1258
U. Angers : plongée, golf, rugby, 0436
U. Le Mans : danses et activités d'entretien du corps : 0310 S
U. Nantes : 1654
U. Orléans : DAPSE, théorie et pratiques des A.P.S., danse : 0487 S
U. Orléans : théorie et pratiques des A.P.S., management : 0846 S
U. Orléans : théorie et pratiques des A.P.S. : 0843 S
U. Orléans : DAPSE, théorie et pratiques des A.P.S., histoire : 0644 S
U. Paris-I : tennis, tennis de table, rugby, polyvalence : 0944 S
U. Paris-I : directeur du centre sportif Jean-Sarrailh : 0775 S
U. Paris-I : judo, sport de combat, polyvalence : 0807 S
U. Paris-I : rugby, volley, tennis de table, polyvalence : 1298 S
U. Paris-II : yoga et/ou fitness et/ou danses avec polyvalences et/ou polyvalence : 0287
U. Paris-VI : football, boxe française : 3053
U. Paris-VII : métiers de la forme et danses latines : 1888
U. Paris-VII : football, polyvalence : 1891
U. Tech. Paris-Dauphine : polyvalences, spécialité football, maîtrise de l'outil informatique : 0391 S
U. Poitiers (I.U.F.M.) : 0075
U. Poitiers : développement des activités physiques de pleine nature, sport de raquettes, sports collectifs de petit terrain : 1469
U. Poitiers : enseignement du golf et gestion de l'activité golfique : 1502 S
U. Brest : activités de la forme et activités adaptées : 1011
U. Rennes-II : Saint-Brieuc : 0361 S
U. Rouen (I.U.F.M.) : formation des enseignants des premier et second degrés : 0084
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Le Tampon, enseignement et formation en master préparant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans les premiers et second degrés : 0077 S
U. La Réunion : Saint-Denis, spécialiste athlétisme avec une orientation vers la course de montagne et le plein air : 0263 S
U. Toulouse-I : danse, escalade, polyvalence : 0188
U. Toulouse-I : football, polyvalence : 0368 S
U. Toulouse-II : enseignement, animation et organisation des activités physiques et sportives : 0736
U. Toulouse-III : natation et polyvalence : 1611 S
U. Toulouse-III : handball et athlétisme : 1616 S
U. Cergy-Pontoise : 0262
U. Paris-X : danse contemporaine, escalade : 0972
U. Paris-X : sports de combat : judo et savate, boxe française : 0984
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des professeurs du second degré : 0252 S
Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés : expérience dans l'adaptation de l'éducation physique et sportive aux élèves handicapés ou avec troubles des apprentissages, dans la formation de professionnels, recherche en activité physique adaptée : 0067

Électronique

- U. Artois (I.U.T. Lens) : électronique, traitement du signal numérique : 0286

Espagnol

- I.E.P. Aix-en-Provence : formation pluridisciplinaire, préparation concours : 0033
U. Aix-Marseille-I : Aix-en-Provence et Marseille : 1349
U. Amiens : langue étrangère appliquée, langue, littérature et civilisation étrangères, traduction : 0974
U. Corte : 0268
U. Paris-XII : 0466 S
U. Paris-XIII : Villetaneuse, grammaire, langues, traduction : 0877
U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : 0092
U. Dijon : langue étrangère appliquée et pour non-spécialistes, traduction thème et version : 0020 S
I.E.P. Grenoble : formation pluridisciplinaire, cours de niveau master professionnalisants et cours pour grands débutants, possibilité de cours magistraux de civilisation du monde hispanophone : 0042
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : espagnol et anglais, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, interculturalité et partenariats, éducation à la citoyenneté européenne : 0061
U. Grenoble-III : 0248
E.N.S. chimie Lille : 0939
U. Artois (I.U.F.M.) : 0084
U. Artois (I.U.F.M.) : 0103
U. Artois : Arras : 0036

INSA Lyon : enseignement auprès d'élèves ingénieurs tous niveaux : 0253 S
U. Montpellier-I : 0921
U. Montpellier-III : 0418
U. Perpignan : 0307
U. Metz (I.U.T. Metz) : 0109 S
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : 0290 S
IEP Paris : 0060 S
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Poitiers-Châtelleraut : 0729
U. Rennes-II : langue pour spécialistes d'autres disciplines : 0404
U. Le Havre : 0237
U. Toulouse-III (I.U.T. Tarbes) : espagnol et français langue étrangère : 1168 S
U. Évry : 0205

Génie chimique-chimie

U. Caen (I.U.T. Caen) : génie des procédés option bioprocédés : 1226 S
E.N.S. Cachan : agrégé préparateur : 0064
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : génie chimique chimie : 1907 S
U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 0999

Génie civil

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, génie civil : 0592
U. Clermont-Ferrand-II : génie civil : 1113 S
U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon) : génie civil option génie thermique : 1087 S
U. Marne-la-Vallée : technique du génie thermique, combustion, traitement de l'air électrotechnique : 0270
U. Grenoble-I : génie civil et infrastructures, mécanique énergétique ingénieries : 1332 S
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : génie civil, équipement du bâtiment : 0899 S
U. Artois (I.U.F.M.) : 0181
U. Artois (I.U.F.M.) : 0207
U. Littoral : formation pour adultes, bâtiment, construction, enseignement, direction des études et alternance : 0385
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : physique acoustique, équipement du bâtiment : 1375 S
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement en milieu scolaire : 0036 S
U. Nantes (I.U.T. Saint-Nazaire) : génie civil : 1407
U. La Rochelle (I.U.T. La Rochelle) : génie civil, structures et ouvrages : 0101 S
U. Reims (I.U.T. Reims) : 0448 S
U. Brest (I.U.F.M.) : Morlaix : 0039 S
U. Le Havre (I.U.T. Le Havre) : génie civil : 0118
U. La Réunion (IUT La Réunion) : Saint-Pierre, génie civil : 0308 S
U. Toulouse-III : génie civil, équipement du bâtiment : 1385 S
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Toulouse, construction, organisation : 1156 S
U. Cergy-Pontoise : Neuville : 0305
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : Neuville-sur-Oise, génie civil, équipements techniques : 0131
U. Orléans (I.U.T. 45) : équipement et énergie : 0885
U. Orléans (I.U.T. 18) : 0366

Génie mécanique - mécanique

U. Aix-Marseille-II : mécanique : 1617
E.N.S. méca. micro. Besançon : articulation, conception et fabrication mécaniques : 0668 S
E.N.S. méca. micro. Besançon : mécanique et conception mécanique : 1519
U. Besançon : mécanique, technologie, outils de conception assistée par ordinateur : 0987 S
U. Besançon : mécanique, technologie mécanique, outils de conception assistée par ordinateur : 1165
U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard : 0659 S
U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0091
U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0115
U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0119
U. Bordeaux-I : I.U.T. Bordeaux 1 : 0525 S
U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : Saint-Denis, mécanique, ingénierie en conception et chaîne numérique : 0140
U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : génie mécanique, fabrication mécanique et chaîne numérique : 0463
U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : 0468
I.S.M. Paris : 0006 S
U. Marne-la-Vallée : 2048
U. Dijon : Institut supérieur de l'automobile et des transports, Nevers : 1463
U. Dijon (I.U.T. Dijon) : spécialité B3 : fabrication mécanique : 0648

U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 0829 S
INSA Lyon : cours de conception et de travaux pratiques en usinage et en construction métallique au premier cycle : 0443 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mécanique, dimensionnement des structures, conception et fabrication : 1420
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : 1973
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : construction mécanique : 0164 S
ENI Metz : implication dans les projets transversaux, chaîne numérique de la conception assistée par ordinateur à la fabrication énergétique : 0025
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : fabrication mécanique, productique, méthodes métrologie, automatismes : 0128 S
ENSAM Paris : Metz, mécanique des fluides, construction mécanique : 0144
ENSAM Paris : Lille : génie mécanique, fabrication mécanique et chaîne numérique : 0203
ENSAM Paris : Cluny, énergétique et transfert thermique : 0210
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 0856
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : génie mécanique et productique : 0726 S
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : fabrication : 0853 S
U. Rennes-I (I.U.T. Rennes) : automatique, productique : 0842
INSA Rouen : fabrication mécanique, mise en forme des matériaux, automatique : 0128
U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse) : construction mécanique industrielle, fabrication orientation production, génie mécanique et productions : 0104
U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse) : construction mécanique industrielle, génie mécanique et productique, et ingénierie simultanée, conception : 0112 S
U. Mulhouse (I.U.T. Mulhouse) : sciences et génie des matériaux et plasturgie et matériaux composites : 0354 S
INSA Strasbourg : construction mécanique : 0065
U. Toulouse-II (I.U.T. Figeac) : mécanique spécialisée en conception, connaissances des matériaux composites et de la fabrication assistée par ordinateur, productique : 0953
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Toulouse, ingénierie mécanique en conception de produits, dimensionnement des structures, mécanique, composites : 1153 S
ENI Tarbes : génie mécanique : 0063 S
U. Évry (IUT Évry) : organisation industrielle, logistique de production : 0069
U. Évry (IUT Évry) : méthodes et gestion de production, management, éco-conception : 0128 S
U. Évry (IUT Évry) : organisation industrielle, logistique de production : 0133 S
U. Évry (IUT Évry) : dimensionnement thermique, acoustique et mécanique des éléments de l'enveloppe du bâtiment, conception mécanique : 0311 S
U. Orléans (Polytechnique) : 0726
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : 1962

Génie électrique

U. Aix-Marseille-III (I.U.T. Marseille) : électricité, électronique, électrotechnique, informatique industrielle : 0222
U. Clermont-Ferrand-II (I.U.T. Montluçon) : 1205 S
U. Corte (I.U.T. Corte) : 0183
U. Paris-XII (I.U.T. Créteil) : 0599 S
U. Paris-XIII (I.U.T. Saint-Denis) : 0407
U. Paris-XIII (I.U.T. Villetaneuse) : électrotechnique, électronique de puissance, énergies renouvelables : 0792
I.S.M. Paris : Technologie, et génie mécanique : 0013 S
U. Chambéry : Annecy, réseaux et télécommunications : 0437
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : Génie électrique : 0646
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1018 S
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 1212 S
U. Antilles-Guyane (I.U.T. Kourou) : Guyane, physique appliquée ou génie électrique : 0153
U. Valenciennes : 0359
U. Montpellier-II (I.U.T. Nîmes) : option génie électrique informatique industrielle, réseaux locaux industriels et de terrain, supervision : 0580 S
I.N.P. Lorraine : option informatique et télématique : 0190 S
U. Toulon (I.U.T. Toulon) : 0092 S
U. Reims (I.U.T. Reims) : 1178
ENI Brest : génie électrique ou physique appliquée : 0014
U. Brest (I.U.T. Brest) : automatismes et réseaux industriels : 0358 S
INSA Rouen : électronique automatique : 0029
U. de Strasbourg : génie électrique et microélectronique : 0615 S
U. Strasbourg (I.U.T. Haguenau) : 0935
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : Neuville-sur-Oise, génie électrique, physique appliquée : 0132
U. Paris-X (I.U.T. Ville d'Avray) : informatique industrielle et électronique embarquée, électronique : 0738
U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy) : 0353

Histoire-géographie

- U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : Aix-en-Provence : 0038
- U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0067
- U. Amiens : Amiens et Beauvais, histoire moderne et contemporaine : 0785
- U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont-de-Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0141
- U. Corte (I.U.F.M.) : 0024 S
- U. Paris-VIII : études européennes, anthropologie et histoire culturelle : 0738
- U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Saint-Denis, formation des étudiants préparant le concours de professeur des écoles : 0059
- U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des étudiants préparant le concours de professeur des écoles : 0086 S
- U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Bonneuil, de formation d'enseignants, utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0107
- U. Dijon (I.U.F.M.) : Nevers, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0015
- U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : histoire et didactique de l'histoire, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, ouverture dispositifs scolaires éducatifs et partenariats : 0063
- I.U.F.M. Guadeloupe : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours du premier degré : 0032 S
- U. Littoral : géographie : 0334
- U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des titulaires : 0108 S
- U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Carcassonne, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters enseignement : 0056
- U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : ingénierie formation au sein de l'équipe de direction : 0112
- U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et Angers, formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0048 S
- U. Nantes (I.U.F.M.) : Le Mans, formation module de pré-professionnalisation, formation masters, formation continue et engagement en recherche : 0098 S
- E.N.S. Paris : agrégé répétiteur, géographie : 0063 S
- U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0066
- U. Paris-IV : géographie générale, physique et humaine : 0748
- U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Tahiti, filière professeur des écoles : 0110
- U. Reims (I.U.F.M.) : formation des stagiaires des premier et second degrés : 0060
- U. Brest (I.U.F.M.) : Quimper : 0087 S
- U. Rennes-II : géographie : 0633
- U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement et formation dans les masters préparant aux métiers de l'enseignement des premier et second degrés : 0054 S
- U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 2336
- U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : Montauban, Cahors, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0122
- U. Cergy-Pontoise : Europe et histoire : 0216
- U. Cergy-Pontoise : géographie : 0323
- U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Antony-Étiolles, formation initiale et continue des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnel : 0129
- U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0290
- U. Versailles-Saint-Quentin : Guyancourt, histoire médiévale : 0389

Hôtellerie-Tourisme

- U. Amiens : Beauvais : 1015

Informatique et gestion

- U. Amiens : bases de gestion et systèmes d'information : 1032 S
- U. Amiens (I.U.T. Beauvais) : Creil, économie et gestion à caractère comptable, contrôle de gestion : 0790 S
- U. Bordeaux-II : informatique, certificat informatique et internet : 0863
- U. Clermont-Ferrand-II : informatique et gestion toutes disciplines : 1462
- U. Dijon (I.U.T. Chalon-sur-Saône) : 1429 S
- U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : 0314
- U. Brest (I.U.T. Quimper) : accès bureautique : 1014 S
- U. Rennes-II : informatique pour non-spécialistes, certificat informatique et internet : 0360 S
- U. Toulouse-I (I.U.T. Rodez) : 0535 S
- U. Cergy-Pontoise : informatique : 0335

Italien

U. Corte : 0202

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique de l'italien, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, ouverture interlangues interdisciplinarité, éducation à la formation européenne : 0123

U. Tours : italien, langue étrangère appliquée : 0857 S

Langue et culture chinoises

U. Paris-VIII : chinois, langue écrite et orale : 0780

U. Paris-VII : langue chinoise contemporaine : 0444

Langues et cultures régionales Tahitien

U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Tahiti, langues polynésiennes, filière professeur des écoles : 0111 S

Lettres classiques-grammaire

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : histoire-géographie, lettres classiques et histoire-géographie : 0129 S

U. Grenoble-III : lettres classiques ou grammaire : 0257

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : agrégé répétiteur, latin et grec : 0124

U. Nancy-I (I.U.T. Nancy-Brabois) : lettres modernes, expression, communication, français langue étrangère : 1236 S

E.N.S. Paris : relations internationales : 0186

E.N.S. Paris : chargé de recherches documentaires : 0217

U. Brest (I.U.F.M.) : lettres classiques et lettres modernes : 0050 S

U. Mulhouse : techniques d'expression écrite, technique de la dissertation, méthodologie, langue et littérature latines, filières lettres classiques et modernes : 0478

U. Orléans : connaissances approfondies en linguistique générale, comparée et approfondie : 0078

Lettres modernes

U. Aix-Marseille-II (I.U.T. Aix) : principes et pratique de la communication écrite et orale : 1534

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0021

U. Besançon (I.U.F.M.) : Besançon, Vesoul : formation des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours de recrutement des professeurs des premier et second degrés : 0046 S

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 0865

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 1067 S

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 1071

U. Besançon : français langue étrangère, français sur objectifs spécifiques : 1072

U. Besançon : 1125 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, expression, communication : 0579 S

U. Besançon (I.U.T. Belfort) : Belfort et Montbéliard, communication web : 1414

U. Besançon (I.U.T. Besançon) : Vesoul, communication, expression écrite et orale : 0563

U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont de Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0032

U. Bordeaux-I : expression écrite et orale pour étudiants scientifiques : 1202 S

U. Bordeaux-I (I.U.T. Bordeaux-I) : Talence, expression et communication : 0670 S

U. Clermont-Ferrand-II (I.U.F.M.) : Moulins, formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0020

U. Clermont-Ferrand-I (I.U.T. Aubière) : Aurillac, français langue étrangère : 0847

U. Corte (I.U.F.M.) : Corte, Ajaccio, formation professionnelle des enseignants des premier et second degrés : 0011

U. Corte : culture générale et expression : 0293

U. Corte (I.U.T. Corte) : technique d'expression et communication écrite et orale : 0179

U. Grenoble-II (I.U.T. Valence) : 0460

U. Paris-VIII : français langue étrangère : 0574

U. Paris-VIII : analyse des médias, sciences humaines, accompagnement des projets professionnels et des stages : 0784

U. Paris-VIII : français langue étrangère : 0926 S

U. Paris-XIII : français langue étrangère : 0530 S

U. Paris-XIII (I.U.T. Villetaneuse) : techniques d'expression et de communication : 1151

U. Paris-XII (I.U.F.M.) : utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement : 0081 S

U. Marne-la-Vallée : langue et littérature françaises : 0079

U. Marne-la-Vallée : communication : 0153 S

U. Marne-la-Vallée : communication : 0271

U. Dijon (I.U.F.M.) : Auxerre, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0034 S

U. Dijon (I.U.F.M.) : Mâcon, formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0038 S

U. Dijon (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0040

U. Dijon : institut supérieur de l'automobile et des transports, Nevers, français langue étrangère, communication, expression : 1099
U. Dijon (I.U.T. Dijon) : 1259
U. Dijon (I.U.T. Le Creusot) : expression, communication : 1403 S
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique du français, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, ouverture sur l'adaptation scolaire et la scolarisation d'élèves handicapés : 0060
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : lettres langues, masters des métiers de l'enseignement des premier et second degrés, approches interdisciplinaires, interculturalité, communication : 0101
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : didactique du français, masters des métiers de l'enseignement premier et second degré, ouverture sur l'histoire de l'art, activités culturelles : 0163
U. Chambéry (I.U.T. Annecy) : expression, communication : 0152
U. Chambéry (I.U.T. Chambéry) : expression écrite et orale, multimédia : 0560
IUFM Guyane : préparation au professorat des premier et second degrés : 0480
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 0832 S
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 1009 S
U. Lille-I : centre université économie d'éducation permanente : 1306
U. Artois (I.U.T. Lens) : 0389 S
U. Littoral : techniques d'expression, linguistique française, préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement : 0213
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0086 S
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0179
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Loire, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0215 S
U. Lyon-III : français langue étrangère : 0404
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : expression et communication écrites et orales : 0177 S
U. Saint-Étienne (I.U.T. Saint-Étienne) : 0179 S
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : 0046 S
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Mende, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters enseignement : 0110
U. Montpellier-II (I.U.T. Montpellier) : techniques d'expression et de communication scientifique : 0544
U. Montpellier-III : français langue étrangère : 0340
U. Nancy-II (I.U.T. Nancy-Charlemagne) : 0680 S
U. Nantes (I.U.T. Nantes) : culture et communication : 1051
U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours de l'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0034
U. Nice (I.U.F.M.) : lettres modernes, préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0083
U. Tours (I.U.T. Tours) : 0602 S
E.H.E.S.S. Paris : organisation de l'offre de formation, pôle formation et usages : 0312 S
E.H.E.S.S. Paris : 0362
I.E.P. Paris : 0071 S
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0021
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0063
U. Paris-III : lettres et didactique du français langue étrangère : 0574
U. Paris-III : responsable de la cellule handicap et enseignement du français à distance : 0730 S
U. Paris-V (I.U.T. Av. Versailles) : communication professionnelle écrite et orale : 1873
U. Paris-VI : français, techniques d'expression et de communication : 1755
U. Paris-VII : français langue étrangère, technique d'expression : 1809
U. Paris-VII : expression française et préparation aux concours de l'administration et de la culture et aux métiers de la rédaction : 1841 S
U. Poitiers (I.U.T. Angoulême) : 1309 S
U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Papeete, filière professeur des écoles : 0113 S
U. Reims (I.U.F.M.) : formation professionnelle et préparations aux concours de premier degré : 0085
U. Reims (I.U.F.M.) : master éducation et formation : 0088
U. Reims (I.U.T. Reims) : enseignement en diplôme universitaire de technologie et en licence : 0981
U. Brest : techniques d'expression et de communication : 0608
U. Brest : techniques d'expression et de la communication écrite et orale : 0685
U. Brest (I.U.T. Quimper) : techniques d'expression et de communication : 1007 S
U. Rennes-I (IUT Lannion) : expression communication : 1037
U. Rennes-I (I.U.T. Rennes) : lettres modernes ou lettres classiques : 1051
U. Rennes-I (I.U.T. Saint-Malo) : langages audiovisuels, graphiques, informatiques et outils multimédia : 1691 S
U. Rennes-II : lettres modernes ou lettres classiques, français pour étrangers : 0271 S

U. Rouen (I.U.T. Rouen) : 1003
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des premier et second degrés : 2288
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des premier et second degrés : 2330 S
U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : Montauban et Toulouse, formations initiale et continue des enseignants du second degré : 0100
U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : Auch, formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0211
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Auch, théorie de la communication, expression écrite et orale, écrits professionnels, méthodologie, projet personnel et professionnel : 1541 S
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : expression : 1646 S
U. Toulouse-III (I.U.T. A) : Castres, enseignement de communication et d'expression : 2367
U. Orléans : spécialité français langue étrangère : 0531 S
U. Orléans : spécialité français langue étrangère : 0048
U. Paris-X (I.U.T. Ville d'Avray) : lettres modernes, techniques d'expression écrite et orale, note de synthèse, écrits professionnels : 1267 S
U. Paris-XI (I.U.T. Cachan) : expression et communication : 0923
U. Paris-XI (I.U.T. Sceaux) : expression et communication : 1654 S
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Saint-Germain-en-Laye, formation initiale et continue des enseignants du second degré : 0257
U. Versailles-Saint-Quentin (I.U.T. Vélizy) : 0227

Mathématiques

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0089
U. Besançon : mathématiques appliquées, informatique certificat informatique et internet : 1022
U. Besançon : statistiques : 1129
U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0083
U. Bordeaux-IV (I.U.F.M.) : Mont-de-Marsan, formations professionnelle, initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0056
U. Bordeaux-I (I.U.T. Bordeaux-I) : mathématiques, informatique : 1249 S
U. Caen (I.U.F.M.) : formations initiale et professionnelle : 0041
U. Caen (I.U.T. Cherbourg) : mathématiques en génie électrique et informatique industrielle : 1031 S
U. Paris-VIII : enseignement des mathématiques pour l'économie et la gestion, probabilité, statistique : 0781
U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des étudiants préparant le concours dans le cadre de la mastérisation : 0109 S
U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Livry-Gargan, formation des étudiants préparant le concours de professeur des écoles : 0128 S
U. Marne-la-Vallée : mathématique, statistiques : 2050
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : technologie, sciences physiques, approches interdisciplinaires et adaptation scolaire et scolarisation d'élèves handicapés : 0020
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : mathématiques, technologie, sciences physiques, masters métiers de l'enseignement premier degré, approches interdisciplinaires, enseignement des sciences à l'école : 0055
U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : mathématiques, technologie, sciences physiques, sciences et vie de la terre, masters métiers de l'enseignement premier degré, ouverture en technologie de l'information et de la communication : 0084
I.P. Grenoble : Valence : 0585
I.U.F.M. Guadeloupe : formations initiale et continue des enseignants des premier et second degrés, préparation aux concours : 0009 S
U. Lille-I (I.U.T. A) : 0865
U. Valenciennes (I.U.T. Valenciennes) : 0069
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, mathématiques : 0007
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, mathématiques : 0008
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, mathématiques : 0058
INSA Lyon : outils mathématiques pour les sciences de l'ingénieur, de mappé au premier cycle : 0252 S
INSA Lyon : outils mathématiques pour les sciences de l'ingénieur, de mappé au premier cycle : 0386 S
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des titulaires : 0153
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Loire, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0188 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mathématiques : 1346 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mathématiques, statistiques, probabilités, outils informatiques : 1551 S
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : mathématiques : 1394
U. Lyon-II (I.U.T. Bron) : mathématiques appliquées, profil statistique, alternance et apprentissage : 0859
U. Lyon-III : 0263 S
U. Lyon-III : 0464
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Nîmes, formation initiale des enseignants du premier degré dans le cadre des masters enseignement : 0038
U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : Perpignan, enseignements dans le cadre des masters enseignement du premier degré : 0117 S
U. Perpignan (I.U.T. Perpignan) : nombres complexes, fonctions, équation dif, limites, polynômes, algèbre linéaire, séries de Fourier, transformée de Fourier, de Laplace, statistiques descriptives, probabilistes, inférentielles : 0316 S
U. Nancy-I (I.U.F.M.) : Metz : 0093

U. Metz (I.U.T. Thionville) : 0769 S
U. Nancy-I (I.U.T. Saint-Dié) : 1415
U. Le Mans (I.U.T. Le Mans) : chimie générale, chimie minérale : 0135 S
U. Nantes (I.U.F.M.) : formation modules de pré-professionnalisation, formation master, formation continue et engagement dans des recherches en éducation : 0124 S
U. Nantes (I.U.T. La Roche-sur-Yon) : mathématiques statistiques et outils informatiques : 2021
ENI du Val-de-Loire : enseignements adaptés des programmes des classes préparatoires aux grandes écoles, probabilités statistiques utilisation des TIC, applications en analyse numérique : 1406
U. Orléans (I.U.F.M. Blois) : formation initiale des enseignants du premier et second degré en formation générale : 0016
U. Orléans (I.U.T. 45) : mathématiques informatique : 0464 S
U. Orléans (I.U.T. 45) : mathématiques informatique : 0053
E.N.S. Paris : agrégé préparateur : 0049
E.N.S. Paris : agrégé préparateur : 0126
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0034
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0058
U. Paris-V (I.U.T. Av. Versailles) : application des mathématiques à la gestion : 2570
U. Poitiers : mathématiques option informatique : 1452 S
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Châtelleraut, mathématiques et informatique : 1075
U. Polynésie française : Tahiti : 0057 S
U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Papeete : 0114 S
U. Reims (I.U.F.M.) : master éducation et formation : 0084
U. Le Havre (I.U.T. Le Havre) : 0179 S
INSA Rouen : mathématiques en sciences et technologies pour l'ingénieur, premier cycle : 0038
INSA Strasbourg : 0017 S
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 2341
U. Toulouse-II (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des enseignants du premier degré : 0132 S
U. Toulouse-I : enseignement des mathématiques pour l'économie et la gestion : 0557 S
U. Toulouse-II (I.U.T. Blagnac) : mathématiques générales, analyse, algèbre, statistiques, probabilités : 1708
I.N.P. Toulouse : 0279 S
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy-Pontoise) : mathématiques générales et statistiques : 0338 S
U. Évry (I.U.T. Évry) : outils informatiques de la logistique : 0064 S
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : mathématiques option informatique : 0897
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : mathématiques option probabilités et statistiques : 1907
U. Paris-XI (I.U.T. Cachan) : 0917
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Étioilles, formation initiale et continue des professeurs des écoles : 0097

Philosophie

U. Martinique (I.U.F.M.) : formation générale, préparation aux concours des premier et second degrés et formation à l'A.I.S. : 0517
U. Nancy-I : Vandœuvre-lès-Nancy, éthique de la santé, sciences humaines : 0183 S
U. Metz : philosophie générale, histoire de la philosophie, esthétique, sciences sociales et méthodologie : 0631
U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0011
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0038 S
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0062
U. Paris-IV (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des enseignants des premier et second degrés : 0142 S
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des premier et second degrés : 2326 S
U. Orléans (I.U.F.M. Blois) : formation initiale des enseignants du premier et second degré en formation générale : 0107

Physique-chimie

ENSI Caen : physique chimie, électronique et physique appliquée : 0653 S
U. Corte (I.U.T. Corte) : chimie : 0104
U. Paris-XII : I.U.T. de Créteil-Vitry, chimie : 1315
U. Paris-XII (I.U.F.M.) : Saint-Denis, préparation au certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement du second degré de physique chimie, de mathématiques, de sciences physiques : 0264 S
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 0833
U. Grenoble-I (I.U.T. A) : 0858 S
I.P. Grenoble : 0582
U. Valenciennes : 0603
U. Limoges (I.U.T. Limousin) : Tulle, sciences appliquées, chimie, physique et chimie appliquées aux sciences du danger : 0795
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0005
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, chimie : 0006

E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, chimie : 0043
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0047
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0060
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0061
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, chimie : 0063
INSA Lyon : sciences physiques option physiques, enseignement de physique générale au premier cycle : 0467 S
U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0163
U. Montpellier-II : École polytechnique : enseignements de chimie portant sur les équilibres en solution aqueuse, les techniques de chimie analytique, les méthodes optiques, les méthodes chromatographiques : 0459 S
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, physique : 0048 S
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, physique : 0054
E.N.S. Paris : agrégé préparateur en physique : 0057
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, chimie : 0157 S
U. Paris-VII : sciences physiques option chimie : 0184
U. Poitiers (I.U.T. Poitiers) : Châtelleraut, option physique : 1317 S
U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Papeete, sciences physiques : 0102 S
U. Tech. Troyes : enseignement et rénovation pédagogique en tronc commun de la formation ingénieur : 0019
U. La Réunion (I.U.T.) : Saint-Pierre, spécialité chimie : 0011
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement en master enseignement, éducation et formation et préparation aux concours de l'enseignement ; participation à la formation continue des enseignants du premier degré : 0038 S
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques : 0939 S
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques, option physique appliquée ou génie électrique : 1885 S
U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : sciences physiques option chimie : 1960
U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : Saint-Germain-en-Laye-Cergy-Pontoise, formation initiale et continue des professeurs des écoles : 0264 S

Portugais

U. Clermont-Ferrand-II : 1094
INSA Lyon : portugais et compétence en espagnol, enseignement auprès d'élèves ingénieurs, expérience de la prospection à l'étranger et de la gestion des relations avec des universités étrangères : 0547 S
U. Paris-III : 0529

Russe

U. Caen : langue, littérature et civilisation étrangères, langue étrangère appliquée : 1273 S
U. Dijon : 1015
U. Lyon-III : 0291 S

Sciences de la vie et de la Terre

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 1325 S
U. Caen (I.U.F.M.) : sciences de la vie et de la Terre, formations initiale, professionnelle et continue des enseignants des premier et second degrés : 0048
U. Corte (I.U.F.M.) : sciences de la Terre et de l'Univers : 0017 S
U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : 0167
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, biologie : 0027
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, biologie : 0045
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, géologie : 0064
E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, biologie : 0094
U. Lyon-I (I.U.T. 1) : physiologie animale et pharmacotoxicologie, sciences de la vie et de la Terre : 1349 S
E.N.S. Paris : agrégé préparateur, géologie : 0061
Observatoire Paris : animation de la cellule de ressources du dispositif sciences à l'école : 0180 S
U. Paris-VII : sciences de la vie et de la Terre : 1698
U. Reims (I.U.F.M.) : master 1 et master 2 mention éducation et formation : 0071
U. La Réunion (I.U.F.M.) : Saint-Denis-Tampon, enseignement et formation dans les masters préparant aux métiers de l'enseignement des premier et second degrés : 0042 S
U. de Strasbourg (I.U.F.M.) : formations initiale et continue des premier et second degrés, discipline non linguistique allemand : 2310 S
U. Cergy-Pontoise : 0373
U. Cergy-Pontoise (I.U.T. Cergy Pontoise) : Cergy-Saint-Martin, sciences de la vie et de la Terre option B, génie de l'environnement : 0223

Sciences et techniques médico-sociales

U. Reims : I.U.T. Reims, carrières sociales, option animation sociale et socio culturelle : 0726

Sciences physiques-physique appliquée

U. Tech. Belfort-Montbéliard : 0097

U. Caen (I.U.T. Caen) : physique appliquée, informatique, réseaux, télécommunications : 1217 S

U. Littoral (I.U.T. Calais-Boulogne) : Boulogne-sur-Mer : 0164

E.N.S. Lyon : agrégé préparateur, physique : 0046

U. Rennes-I : physique : 1223 S

U. Évry (I.U.T. Évry) : physique appliquée, mathématiques appliquées : 0117 S

U. Lyon-I (I.U.T. 1) : physique appliquée, génie électrique : 1354

U. Paris-XI (I.U.T. Cachan) : génie électrique ou physique appliquée : 0896

U. Paris-XI (I.U.T. Orsay) : génie électrique ou science physique, physique appliquée, physique des ordinateurs, réseaux et systèmes informatiques : 1961

Sciences économiques et sociales

U. Avignon : introduction à l'économie et aux sciences sociales : 0254 S

I.E.P. Aix-en-Provence : préparation aux concours administratifs : 0008 S

U. Besançon (I.U.T. Besançon) : sociologie : 0555

U. Paris-VIII : préparation au certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire : 0711

U. Paris-XII (I.U.T. Seine-et-Marne) : Sénart, sciences politiques, politiques publiques, droit des associations, droit de la famille : 0030

U. Grenoble-III : projets professionnels, formation, insertion, évaluation : 0254

U. Lille-I : 0995

U. Lille-II : sciences économiques : 0611 S

U. Montpellier-III : 0416 S

U. Nancy-I (I.U.T. Saint-Dié) : économie et gestion : 1459

U. Angers : 1157

U. Le Mans : économie gestion, comptabilité : 0341

U. Paris-VII (I.U.T. Paris VII) : communication, projet professionnel et personnel : 2091

U. Évry : sciences économiques et sociales : 0083

Technologie

U. Aix-Marseille-I (I.U.F.M.) : 0123

U. Lyon-I (I.U.F.M.) : Rhône, formation initiale des étudiants, formation continue des nouveaux titulaires et des titulaires : 0105 S

U. Rouen (I.U.F.M.) : 0121

U. Nice (I.U.F.M.) : préparation aux concours d'enseignement, formations professionnelle initiale et continue des enseignants : 0071 S

Toutes disciplines

U. Dijon (I.U.T. Dijon) : expression artistique, arts plastiques et infographie : 0627

U. Dijon (I.U.T. Dijon) : traitement de l'information documentaire, management des systèmes d'information : 0637

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : techniques usuelles de l'information et de la communication en milieu scolaire et connaissance du système éducatif : 0028 S

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : système éducatif, partenariats, contextes éducatifs particuliers, évaluation, comparaisons internationales : 0105 S

U. Grenoble-I (I.U.F.M.) : organisation du système éducatif et des établissements scolaires, politiques scolaires : 0139 S

U. Chambéry : certificat informatique et internet : 0373 S

U. Chambéry : enseignement certificat informatique et internet : 0440 S

U. Lille-II : communication expression écrite et orale : 1023

E.N.S. lettres et sc. humaines Lyon : connaissance approfondie des outils informatiques d'assistance à la recherche en lettres et sciences humaines, bibliothèque virtuelle, bibliographie, structuration de travaux universitaires : 0103

U. Montpellier-II (I.U.F.M.) : ingénierie de formation : 0047

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et La Roche, problématique de l'adolescent en masters, psychopathologie de l'enfant, premier et second degrés, formation continue, engagement dans des recherches : 0057 S

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes et Angers, formation master métiers éducation et encadrement éducatif : 0160 S

U. Nantes (I.U.F.M.) : Nantes, ingénierie de formation : conception, coordination, suivi et évaluation des dispositifs de formation, formation à la sécurité et aux premiers secours en master : 0168 S

U. Paris-III : enseignement de l'informatique, étudiants en sciences humaines et sociales, langues, lettres, arts et sociétés contemporaines : 0732 S

U. Polynésie française (I.U.F.M.) : Tahiti, coordinateur de la filière professeur des écoles : 0115 S

U. Cergy-Pontoise (I.U.F.M.) : formation initiale et continue des conseillers principaux d'éducation : 0160

Personnels

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS, de COP et de CPE - session 2010

Concours externes de l'agrégation du second degré - session 2010

NOR : MENH0911070Z
RLR : 820-2
rectificatif du 12-11-2009
MEN - DGRH D1

Référence : note du 9-6-2009 publiée au B.O.E.N. spécial n° 6 du 25-6-2009

La note du 9 juin 2009 relative aux programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS, de COP et de CPE est rectifiée comme suit pour ce qui concerne le **concours externe de l'agrégation de grammaire, de lettres classiques et de lettres modernes** :

Grammaire

Auteurs français

Au lieu de : - Rimbaud, Poésies, Une Saison en enfer, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Une saison en enfer : sous le titre de « Poésies » (de Rimbaud), inscrit au programme de Littérature française XIXe siècle, se rangent les sections suivantes de l'édition Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126) et « Poésies 1872 » (p. 143-166).

Pour l'épreuve écrite de linguistique (composition principale et composition complémentaire) et pour l'épreuve orale d'exposé de grammaire et de linguistique, le programme ne comporte que les textes suivants :

Auteurs français :

Au lieu de : Rimbaud, Poésies, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126).

Lettres classiques

Auteurs français :

Au lieu de : - Rimbaud, Poésies, Une Saison en enfer, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Une saison en enfer : sous le titre de « Poésies » (de Rimbaud), inscrit au programme de Littérature française XIXe siècle, se rangent les sections suivantes de l'édition Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126) et « Poésies 1872 » (p. 143-166).

Lettres modernes

Programme de littérature française :

Au lieu de : - Rimbaud, Poésies, Une Saison en enfer, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Une saison en enfer : sous le titre de « Poésies » (de Rimbaud), inscrit au programme de Littérature française XIXe siècle, se rangent les sections suivantes de l'édition Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126) et « Poésies 1872 » (p. 143-166).

Dans le **nota bene 2** concernant le programme de l'épreuve écrite d'étude grammaticale d'un texte français postérieur à 1500 :

Au lieu de : Rimbaud, Poésies, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126).

Personnels

Programmes des concours externes et internes de l'agrégation, du CAPES, du CAPET, du CAPLP, du CAPEPS, de COP et de CPE - session 2010

Concours internes de l'agrégation du second degré et des concours internes d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés - session 2010

NOR : MENH0911072Z
RLR : 820-2
rectificatif du 12-11-2009
MEN - DGRH D1

Référence : note du 9-6-2009 publiée au B.O.E.N. spécial n° 6 du 25-6-2009

La note du 9 juin 2009 relative aux concours internes de l'agrégation du second degré et des concours internes d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés est rectifiée comme suit pour ce qui concerne **le concours interne de l'agrégation de lettres classiques et l'agrégation de lettres modernes** :

Lettres classiques

Auteurs français :

Au lieu de : - Rimbaud, Poésies, Une Saison en enfer, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Une saison en enfer : sous le titre de « Poésies » (de Rimbaud), inscrit au programme de Littérature française XIXe siècle, se rangent les sections suivantes de l'édition Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126) et « Poésies 1872 » (p. 143-166).

Lettres modernes

Programme de littérature française :

Au lieu de : - Rimbaud, Poésies, Une Saison en enfer, Gallimard, collection Poésie.

Lire : Rimbaud, Poésies, Une saison en enfer : sous le titre de « Poésies » (de Rimbaud), inscrit au programme de Littérature française XIXe siècle, se rangent les sections suivantes de l'édition Poésie/Gallimard (éd. Louis Forestier, 1999) : « Les Cahiers de Douai » (p. 41-75), « Poésies 1870-1871 » (p. 77-126) et « Poésies 1872 » (p. 143-166).

Mouvement du personnel

Nomination

Secrétaire général de l'académie d'Amiens

NOR : MEND0900981A
arrêté du 6-11-2009
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 6 novembre 2009, Patrick Guidet, conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, précédemment détaché dans l'emploi d'administrateur de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, est nommé et détaché dans l'emploi de secrétaire général de l'académie d'Amiens pour une première période de quatre ans, du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2013.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur du centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie

NOR : MEND0900979A
arrêté du 23-10-2009
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 23 octobre 2009, Christian Lucien, inspecteur de l'Éducation nationale, premier degré, classe normale, est nommé et détaché dans l'emploi de directeur du centre de documentation pédagogique (C.D.P.) de Nouvelle-Calédonie, pour une première période de 3 ans, du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2012.

Mouvement du personnel

Nominations

Conseil supérieur de l'éducation

NOR : MENJ0900984A
arrêté du 29-10-2009
MEN - DAJ A3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 29 octobre 2009 :

Pour ce qui concerne les membres représentant les personnels enseignants titulaires et auxiliaires de l'enseignement public des premier et second degrés, mentionnés au 1°, a) de l'article 1er de l'arrêté du 24 septembre 2009 susvisé, est nommé en qualité de :

- Suppléant représentant la Fédération SUD Education : Andres Monteret en remplacement de Marc Frey

Pour ce qui concerne les membres représentant les élus des collectivités territoriales, mentionnés au 3°, a) de l'article R. 231-2 du code de l'Éducation, sont nommés :

3° aa) Quatre membres représentant les conseillers régionaux :

- Titulaire : Jacques Auxiette, conseiller régional des Pays de la Loire ;
- Premier suppléant : Monsieur Frédéric Fillion-Quibel, conseiller régional de Picardie ;
- Second suppléant : Claudine Barthélémy, conseillère régionale de Lorraine ;

- Titulaire : Bernard Stoessel, conseiller régional d'Alsace ;
- Premier suppléant : Mme Calderoli-Lotz, conseillère régionale d'Alsace ;
- Second suppléant : Odile Uhlrich-Mallet, conseillère régionale d'Alsace ;

- Titulaire : Marie-France Vieux-Marcaud, conseillère régionale de Rhône-Alpes ;
- Premier suppléant : Alain Girard, conseiller régional d'Île-de-France ;
- Second suppléant : Nathalie Lefebvre, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- Titulaire : Alain Fousseret, conseiller régional de Franche-Comté ;
- Premier suppléant : Jacques Papon, conseiller régional d'Aquitaine ;
- Second suppléant : Monsieur Michel Morin, conseiller régional de Bretagne.

3° ab) Quatre membres représentant les conseillers généraux :

- Titulaire : Monsieur Claude Haut, président du conseil général du Vaucluse ;
- Premier suppléant : Monsieur Dominique Lotte, vice-président du conseil général de la Saône-et-Loire ;
- Second suppléant : N... ;

- Titulaire : Madame Claude Seyse, conseillère générale de la Loire-Atlantique ;
- Premier suppléant : Colombe Brossel, conseillère de Paris ;
- Second suppléant : N... ;

- Titulaire : Guy-Dominique Kennel, président du conseil général du Bas-Rhin ;
- Premier suppléant : Max Brisson, conseiller général des Pyrénées-Atlantiques ;
- Second suppléant : N... ;

- Titulaire : François Lavergne, vice-président du conseil général de la Moselle ;
- Premier suppléant : Jean-Marie Geveaux, vice-président du conseil général de la Sarthe ;
- Second suppléant : N...

Pour ce qui concerne les membres représentant les grands intérêts culturels, éducatifs, sociaux et économiques, mentionnés au 3° cd) de l'article R. 231-2 du code de l'Éducation susvisé, sont nommés, au titre du membre représentant l'enseignement agricole (Conseil national de l'enseignement agricole - C.N.E.A.) :

- Titulaire : Didier Ruffié.
- Suppléant : Yvon Le Norcy.

Mouvement du personnel

Nominations

Institut des hautes études pour la science et la technologie

NOR : ESRR0900432A
arrêté du 17-11-2009
ESR - DGRI SPFCO-B2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement et de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 17 novembre 2009, sont admis à suivre les sessions de l'Institut des hautes études pour la science et la technologie pour l'année 2009 - 2010 :

- Madame Emmanuelle Amar, directrice générale de l'association REMERA (registre des malformations en Rhône Alpes) ;
- Clarisse Angelier, chef du service CIFRE à l'Association nationale pour la recherche et de la technologie ;
- Monique Axelos, chef du département « caractérisation et élaboration des produits issus de l'agriculture » à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- Aurélie Barboux, journaliste à l'Usine Nouvelle ;
- Didier Barberis, responsable valorisation et transfert technologique à la direction du développement commercial et de la valorisation de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales ;
- Igor Bednarek, directeur du centre de R&D réseaux d'accès à Orange Labs R&D ;
- Bernard Benhamou, délégué aux usages de l'internet au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Monsieur Frédéric Benhamou, professeur des universités et directeur d'unité de recherche à l'université de Nantes ;
- Monsieur Pascal Bergeret, sous-directeur de l'innovation à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ;
- Christophe Bonazzi, fondateur et dirigeant de Finsecur et fondateur et gérant d'IntellAgence Technologies ;
- Jean-Marie Bouchereau, chef de service adjoint du service observation, économie et évaluation de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ;
- Philippe Charpentier, chef du projet informatique de l'expérience LHCb au département PH du CERN ;
- Cathy Clément, gérant et attachée de presse de Gaia Communication ;
- Yves Confesson, directeur régional Rhône-Alpes Franche-Comté Alsace du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts ;
- Monsieur Frédéric Dardel, conseiller de la présidente et du directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;
- Claire-Anne David-Lecourt, chargée de projets au sein de la mission universités de la direction du développement territorial et du réseau de la Caisse des dépôts ;
- François Delille, directeur adjoint de la stratégie, systèmes de navigation, communication, surveillance et gestion du trafic aérien, Division Thales Air Systems ;
- Monsieur Daniel Duclos, expert senior en traitement d'image à la direction R&T de la division avionique de la SAGEM, groupe SAFRAN ;
- Jean-Pierre Duguet, directeur adjoint de la direction qualité et environnement à Eau de Paris ;
- Monsieur Dominique Fernier, directeur de la valorisation et des relations industrielles à l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité ;
- Benoît Forêt, chef du département de l'appui au pilotage des organismes et de la réglementation à la direction générale pour la recherche et l'innovation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Patricia Galeazzi, inspectrice d'académie et directrice des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Orne, académie de Caen ;
- Nathalie Girault, architecte à la direction technique de la branche gaz et énergies nouvelles chez Total ;
- Clément Hill, chef du laboratoire de chimie des systèmes extractants à la direction de l'énergie nucléaire au Commissariat à l'énergie atomique ;
- Anne Jouvenceau, chargée de mission à l'institut thématique multi-organismes neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;
- François Kalaydjian, directeur de la direction des technologies de développement durable à l'Institut français du pétrole ;
- Vincent Leenhardt, chef d'entreprise, SARL « Vive le Bois » ;
- François Luc, directeur business unit systèmes acoustiques aéroportés de Thales Division Navale ;
- Madame Emmanuelle Maguin, chef du département microbiologie et chaîne alimentaire à l'Institut national de la recherche agronomique ;
- Claire de Marguerie, chef de la mission de l'emploi scientifique, service de la coordination stratégique et des territoires du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

- Thibault Morterol, colonel de gendarmerie, en charge de la gestion des personnels sous-officiers et volontaires au service des ressources humaines de la direction générale de la gendarmerie nationale ;
- Catherine Mouneyrac, directrice de l'institut de biologie et d'écologie appliquée de l'université catholique de l'ouest ;
- Jacques Pages, adjoint au directeur général du Centre de coopération internationale pour le développement ;
- Marie-Hélène Perez, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale du rectorat de l'académie de Bordeaux ;
- Monsieur Stéphane Pierrat, commissaire divisionnaire, chargé de mission à la délégation à la prospective et à la stratégie du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ;
- Évelyne Pichenot, membre du conseil économique, social et environnemental, membre du Comité économique et social européen ;
- Jean-François Picq, inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche ;
- André Pierre, directeur de la recherche et de l'enseignement supérieur au conseil régional de Franche-Comté ;
- Philippe Rousselot, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ;
- Marie-Noëlle Semeria, adjointe au directeur du laboratoire d'électronique et de technologie de l'information du Commissariat à l'énergie atomique ;
- Anne Varet, directrice innovation recherche à l'institut technologique FCBA ;
- Renaud Vedel, directeur adjoint, sous-préfet à la préfecture de police au ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales ;
- Carole Wattier, directrice de l'association de la Maison Régionale X2000 Flandres-Littoral.

Mouvement du personnel

Nominations

Présidents des jurys des concours externes, internes et troisièmes concours du CAPES et des concours correspondants du CAFEP, du troisième CAFEP et du CAER

NOR : MENH0900957A
arrêté du 16-10-2009
MEN - DGRH D1

Vu arrêté du 3-7-2009

Article 1 - Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 3 juillet 2009 nommant, pour la session 2010, les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (C.A.P.E.S.) et des concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (C.A.E.R.-C.A.P.E.S.) correspondants, sont complétées ainsi qu'il suit :

Langue vivantes étrangères : allemand

Francis Goullier, inspecteur général de l'Éducation nationale

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 octobre 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte parole du Gouvernement
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines
Josette Théophile

Mouvement du personnel

Nomination

Présidents des jurys des concours externe et interne du C.A.P.L.P. ainsi que des concours correspondants du CAFEP et du CAER - session 2010

NOR : MENH0900958A
arrêté du 20-10-2009
MEN - DGRH D1

Vu arrêté du 3-7-2009

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 3 juillet 2009 nommant les présidents des jurys des concours externes d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (C.A.P.L.P.) et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (CAFEP-C.A.P.L.P.) sont modifiées ainsi qu'il suit :

Section génie mécanique : option maintenance des systèmes mécaniques automatisés

Au lieu de : Jacques Perrin, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Lire : Jean-Michel Schmitt, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 octobre 2009

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement
et par délégation,

La directrice générale des ressources humaines
Josette Théophile

Mouvement du personnel

Nominations

Composition du bureau de vote central pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs de l'Éducation nationale

NOR : MEND0901019A
arrêté du 4-11-2009
MEN - DE B2 2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, en date du 4 novembre 2009, le bureau de vote central pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs de l'Éducation nationale, institué par l'arrêté du 28 août 2009 susvisé, est composé comme suit :

Président : Roger Chudeau, directeur de l'encadrement, ou son représentant ;

Secrétaire : Philippe Étienne, chef du bureau DE B2-2, ou son représentant.

Les délégués des listes en présence ou leur suppléant :

- Madame Michelle Zorman pour le SGEN-C.F.D.T. ;
- Sylvie Amador pour le S.N.P.I.-F.S.U. ;
- Patrick Roumagnac pour le S.I.E.N.-UNSA.

Le bureau de vote se réunira le **jeudi 3 décembre 2009 à 15 heures** au ministère de l'Éducation nationale, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13 (salle 750, 7ème étage).

Informations générales

Vacances d'emploi

Recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe

NOR : MENI0924992V

avis du 8-11-2009 - J.O. du 8-11-2009

MEN - IG

Le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement et la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche procèdent au recrutement d'inspecteurs généraux de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche de seconde classe. Quatre nominations sont susceptibles d'être prononcées à ce titre.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié relatif au statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, peuvent faire acte de candidature :

- les administrateurs civils hors classe ;
- les secrétaires généraux d'académie ;
- les secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur ;
- les secrétaires généraux d'établissement public scientifique et technologique ;
- les secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire ;
- les directeurs de centre régional des œuvres universitaires et scolaires ;
- les fonctionnaires justifiant de dix ans au moins de services effectifs en catégorie A et appartenant à des grades ou nommés dans des emplois dont l'échelon terminal est doté, au minimum, soit de l'indice brut 1015, soit de l'indice brut 966, s'ils ont, dans ce dernier cas, exercé des fonctions comptables ;
- dans la limite de deux emplois, les fonctionnaires internationaux en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale chargés de fonctions équivalentes à celles d'un administrateur civil hors classe.

Les dossiers de candidature comprenant exclusivement les documents suivants :

- une lettre de motivation (2 pages recto),
- un curriculum vitae (2 pages recto),
- le dernier arrêté de classement dans l'emploi occupé,
- la copie du dernier entretien d'évaluation,

doivent être adressés, par la voie hiérarchique, au ministère de l'Éducation nationale, secrétariat administratif des services d'inspection générale, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel.

Les candidats pourront être auditionnés avant que leurs dossiers soient examinés par les commissions prévues aux articles 6 et 7 du décret n° 99-878 du 13 octobre 1999 modifié portant statut du corps de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Informations générales

Vacance de poste

Directeur des enseignements secondaires de Polynésie française

NOR : MEND0900985V
avis du 9-11-2009
MEN - DE B2-2

Le poste de directeur des enseignements secondaires de Polynésie française est vacant à compter du 13 octobre 2009. Ce poste est destiné à un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (I.A.-I.P.R.) ayant de préférence exercé des fonctions d'I.A.-D.S.D.E.N.
Implantation géographique, académie : Polynésie française (hors académie), ville de Pirae, code postal 98716.

Environnement de l'emploi :

Détaché auprès du gouvernement de la Polynésie française et placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Éducation de Polynésie française dont il met en œuvre la politique éducative, le directeur des enseignements secondaires dirige les enseignements du second degré (collèges, lycées et lycées professionnels).
Son détachement est prononcé pour une période de 2 ans renouvelable.

Description de la fonction :

Au regard de la diversité et de la complexité des dossiers traités (questions pédagogiques, éducatives, répartition des moyens en postes et en crédits, gestion des personnels relevant des fonctions publiques d'État et du Pays, construction et maintenance des bâtiments, gestions des aides scolaires et universitaires...), sont indispensables :

- une grande faculté d'adaptation aux particularités institutionnelles liées au statut de la Polynésie française ainsi qu'au contexte culturel et linguistique local ;
- une solide connaissance générale du système éducatif ;
- des compétences avérées en matière d'organisation et de gestion administrative et financière, et de pilotage des projets d'établissement et des contrats d'objectifs ;
- une bonne connaissance, y compris en terme de pédagogie, des enseignements délivrés dans les collèges, lycées et lycées professionnels ;
- une capacité d'analyse et de projection en vue de formuler toute proposition de pilotage au ministre ;
- des compétences managériales et de très bonnes capacités relationnelles visant notamment à faire travailler ensemble des personnes d'horizons très différents.

Précisions particulières relatives au poste :

Une ou plusieurs expériences outre-mer ou à l'étranger seraient appréciées. Cet emploi implique un investissement fort. Le poste est logé.

Procédure à suivre pour candidater :

Les dossiers de candidature doivent parvenir **dans un délai de quinze jours** à compter de la publication du présent avis au B.O., au ministère de l'Éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau des I.A.-I.P.R. et des I.E.N., DE B2-2, 72, rue Regnault Paris 13ème ([mél de-b2-2@education.gouv.fr](mailto:mél-de-b2-2@education.gouv.fr)). Une copie devra être adressée au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de la Polynésie française BP 2551, 98713 Papeete, Tahiti, fax (+689) 87 57 77, mél. : secretariat@education.min.gov.pf

Informations générales

Vacance de poste

Agent comptable de la division des affaires financières de la direction de l'enseignement primaire à Tahiti

NOR : MENH0900982V
avis du 9-11-2009
MEN - DGRH C2-1

Un poste d'attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (ADAENES ou APAENES) pour exercer les fonctions d'agent comptable de la division des affaires financières de la direction de l'enseignement primaire, sise dans la commune de Pirae à Tahiti, sera vacant au 2 février 2010.

Descriptif du poste

La Polynésie française étant une collectivité d'outre-mer bénéficiant d'un statut d'autonomie, les compétences en matière d'enseignement du premier degré sont dévolues à son gouvernement. La direction de l'enseignement primaire (DEP), placée sous l'autorité du ministre en charge de l'Éducation nationale de la Polynésie française, assure les missions qui, en métropole, sont confiées aux services académiques.

Dans ce cadre, l'agent comptable de la division des affaires financières est chargé, sous l'autorité du directeur de l'enseignement primaire, notamment de la gestion comptable de l'ensemble des moyens financiers de la DEP. Il est responsable aussi bien de la gestion rigoureuse des crédits délégués par l'État et de ceux délégués par le pays (fonctionnement et investissement). Il élabore et suit l'exécution du budget de la DEP.

Compétences requises

Le candidat devra notamment avoir déjà exercé des fonctions de même nature et attester si possible d'une expérience confirmée en outre-mer dans le domaine. Il devra en outre posséder : de solides connaissances du système éducatif, de l'organisation de l'État et des collectivités d'outre-mer ; une capacité d'adaptation et d'innovation, une forte disponibilité, une capacité à conduire des évolutions, une réelle aptitude au travail en équipe dans un contexte institutionnel complexe ; une maîtrise des démarches comptables par objectifs et des systèmes d'évaluation ; des capacités d'analyse, d'évaluation, de synthèse ; une maîtrise des procédures de marchés publics.

Conditions de nomination

Cette nomination interviendra par voie de détachement auprès du Gouvernement de la Polynésie française sur un emploi budgétaire correspondant à la grille indiciaire d'attaché d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et selon les modalités définies par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.

Les dossiers de candidatures, en deux exemplaires originaux constitués :

- d'un curriculum vitae

- d'une lettre de motivation (adressée à monsieur le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

doivent parvenir dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale,

- un exemplaire au ministère de l'Éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13

- un exemplaire à la direction de l'enseignement primaire en Polynésie française, BP 5362 98716 Pirae, Tahiti, fax (689) 42 40 39 – courriel : dirdep@education.gov.pf

Informations générales

Vacance de poste

Personnel détaché auprès du Gouvernement de la Polynésie française

NOR : MENH0900983V
avis du 9-11-2009
MEN - DGRH C2-1

Correspondant AGAPE - Implantation géographique : Tahiti-Pirae - Création

Le ministère de l'Éducation de la Polynésie française recrute un secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (SAENES) pour pourvoir, dans les meilleurs délais possibles, en accord avec le Gouvernement de la Polynésie française, le poste de correspondant AGAPE au sein de la direction de l'enseignement primaire (division du personnel).

Descriptif du poste

La Polynésie française étant une collectivité d'outre-mer bénéficiant d'un statut d'autonomie, les compétences en matière d'enseignement du 1er degré sont dévolues à son Gouvernement. La direction de l'enseignement primaire (DEP), placée sous l'autorité du ministre en charge de l'Éducation de la Polynésie française, assure les missions qui, en métropole, sont confiées aux services académiques.

Dans ce cadre, le correspondant AGAPE sera placé sous l'autorité directe du secrétaire général. Il sera chargé, notamment, de la coordination au sein de la DEP de l'action des divisions concernées (division du personnel, division des moyens et statistiques et cellule TICE) en vue de l'implantation et du déploiement de l'application nationale AGAPE.

Compétences requises

Le candidat devra notamment avoir déjà exercé des fonctions de même nature et attester si possible d'une expérience confirmée outre-mer dans le domaine.

Il devra posséder :

- de solides connaissances de l'application AGAPE et des procédures de gestion du personnel, en particulier de la gestion des personnels du premier degré et des différents statuts dont ils relèvent (C.E.P.F., fonction publique du pays, ANFA, fonctionnaires du cadre métropolitain) ;
- des capacités à travailler en équipe ;
- des capacités d'analyse, d'évaluation, de synthèse ;
- une réelle aptitude à former les agents de manière à favoriser la participation active des personnels grâce à d'excellentes qualités relationnelles.

Conditions de nomination

Cette nomination interviendra par voie de détachement auprès du Gouvernement de la Polynésie française sur un emploi budgétaire correspondant à la grille indiciaire de SAENES (secrétaire d'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur), et selon les modalités définies par le décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de la Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna.